



Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents »

Phase 2 : 2022-2024

Contrat signé en décembre 2018

TOME 1 : Document de présentation et fiches actions



SOMMAIRE

Préambule	1
I- Synthèse du bilan mi-parcours	3
1- Analyse globale.....	3
2- Analyse par volet.....	5
3- Analyse par maître d'ouvrage	5
II- Synthèse du programme d'actions de la phase 2 (2022-2024)	6
1- Méthode de co-construction du programme d'actions.....	6
2- Synthèse du programme d'actions.....	9
III- Fiches actions par volet	18

Préambule

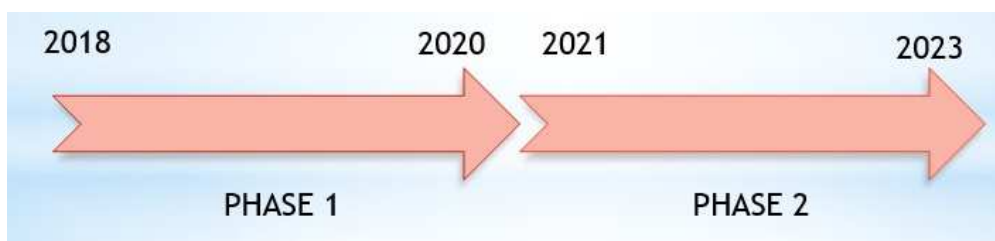
Le Contrat de Rivière de l'Asse et ses affluents a été initié puis animé par le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) depuis 2017. Celui-ci a été validé lors de **la cérémonie de signature du Contrat de Rivière du 13 décembre 2018** qui a réuni une cinquantaine de personnes dont 12 des 14 signataires du Contrat.



Figure 1 : Cérémonie de signature du Contrat de Rivière de l'Asse à Bras d'Asse le 13 décembre 2018

Une nouvelle structure labellisée EPAGE a émergé le 1^{er} janvier 2020 suite au rapprochement entre le SMDBA et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB). L'animation du Contrat de Rivière de l'Asse est, de fait, portée par la nouvelle structure appelée **Syndicat Mixte Asse Bléone depuis le 1^{er} janvier 2020**.

Le programme d'actions comporte **46 actions** déclinées en 62 sous-actions portées par 16 maîtres d'ouvrage pour un montant de 4.4 millions d'euros (phase 1 et 2 comprises). C'est un contrat sur 6 ans qui s'établit en deux phases : la première sur 3 ans entre 2018 et 2020 (pour les actions « mûres »), et la deuxième également sur 3 ans entre 2021 et 2023.



Cependant, le contrat n'ayant été signé qu'en fin d'année 2018, **la première phase se termine finalement, conformément aux décisions prises en Comité de Rivière, en décembre 2021.**

Un bilan mi-parcours a été réalisé en septembre 2021 et sert de base à la préparation de la phase 2 du Contrat de Rivière qui portera donc sur la période 2022-2024.

La seconde phase du Contrat de Rivière de l'Asse et ses affluents est composée de 2 tomes :

- **Tome 1 "Document de présentation et fiches actions »**, objet de ce présent rapport, qui présente :
 - La synthèse du bilan mi-parcours
 - La synthèse du programme d'actions de la phase 2
 - Les fiches actions

- **Tome 2 « Document contractuel**, qui se compose de
 - Contenu de la phase 2
 - L'engagement des partenaires
 - Les conditions de contrôle, révision et résiliation
 - Signatures

I- Synthèse du bilan mi-parcours

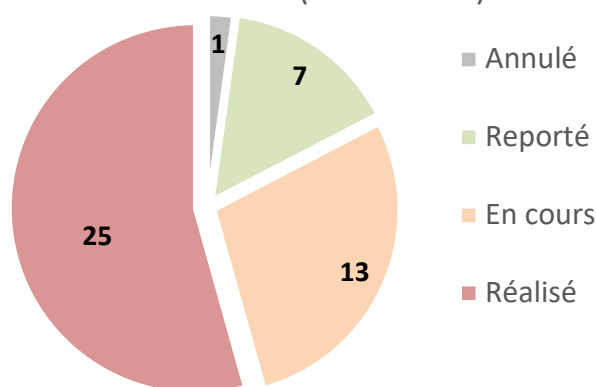
Comme précisé au préambule, le bilan mi-parcours a été conduit en septembre 2021, afin d'anticiper la fin de la première phase (décembre 2021). Il fait donc le point sur l'état d'avancement des actions portées par les différents maîtres d'ouvrage entre 2018 et 2021.

Le document a été diffusé à l'ensemble des partenaires et signataires du Contrat et est librement téléchargeable sur le site internet du Syndicat Mixte Asse Bléone (<http://www.asse.bleone.fr>).

Les principaux éléments à retenir sont détaillés ci-dessous.

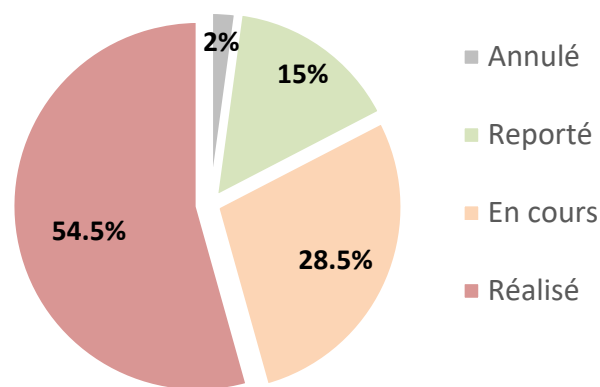
1- Analyse globale

Etat d'avancement des actions du Contrat de rivière (en nombre)



(54.5 %).

Etat d'avancement des actions du Contrat de rivière (en pourcentage)



- **Plus de la moitié des actions ont été réalisées**

Il s'agit notamment d'actions ponctuelles comme l'effacement des seuils de St Lions et Norante et les pêches associées, la construction de stations d'épuration, les inventaires d'espèces ou encore l'élaboration du programme d'entretien de la ripisylve de l'Asse.

Il s'agit également d'actions continues, prévues annuellement, tel que le suivi des niveaux de la nappe, la restauration d'adous ou encore le maintien des postes. Ce type d'action pourra être renouvelé en phase 2 du Contrat.

- **Environ un tiers des actions inscrites sont en cours de réalisation (28.5 %).**

Il s'agit principalement d'études telle que pour la réalisation des Schémas Directeurs d'Eau Potable (DAEP) et Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) des communes, du Schéma directeur de gestion globale de l'Asse ou du plan de gestion stratégique des zones humides.

Ces études non finalisées en septembre 2021 devront être reportées dans la phase 2 du Contrat. De plus, elles permettront d'identifier de nouvelles actions (dans le cadre de la réalisation de plans de gestion) qui seront également proposées en phase 2 du Contrat.

- **Sept actions seulement ont été reportées (15%)**

Il s'agit principalement de projets liés à l'assainissement et l'eau potable (Réalisation de Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – SDAEP ou de Schéma Directeur d'Assainissement - SDA) portés par les communes, qui ont été reportés suite à la prise de compétences par les communautés de communes.

De plus le report de deux actions s'explique par leur lien avec des actions complémentaires non réalisées. Pour exemple, le passage à l'aspersion des réseaux d'irrigation de l'ASA des canaux d'Estoublon est fortement lié à l'effacement du seuil, projet encore en cours à ce jour.

- **Une action a été annulée (2%)**

En effet, la réalisation d'un plan de gestion du Castor d'Europe sur le bassin-versant de l'Asse qui visait les impacts de barrages sur les activités humaines ne paraît plus pertinente au vu de la clarté de la « note de doctrine régionale Castor » élaborée par la DREAL en janvier 2020.

Il s'avère que les barrages à l'origine de dommages sur certaines activités humaines doivent faire l'objet d'une expertise technique au cas par cas par l'Office Français de la biodiversité - OFB (qui établit un constat) afin de guider les services de l'état (DDT et DREAL) dans leur prise de décision.

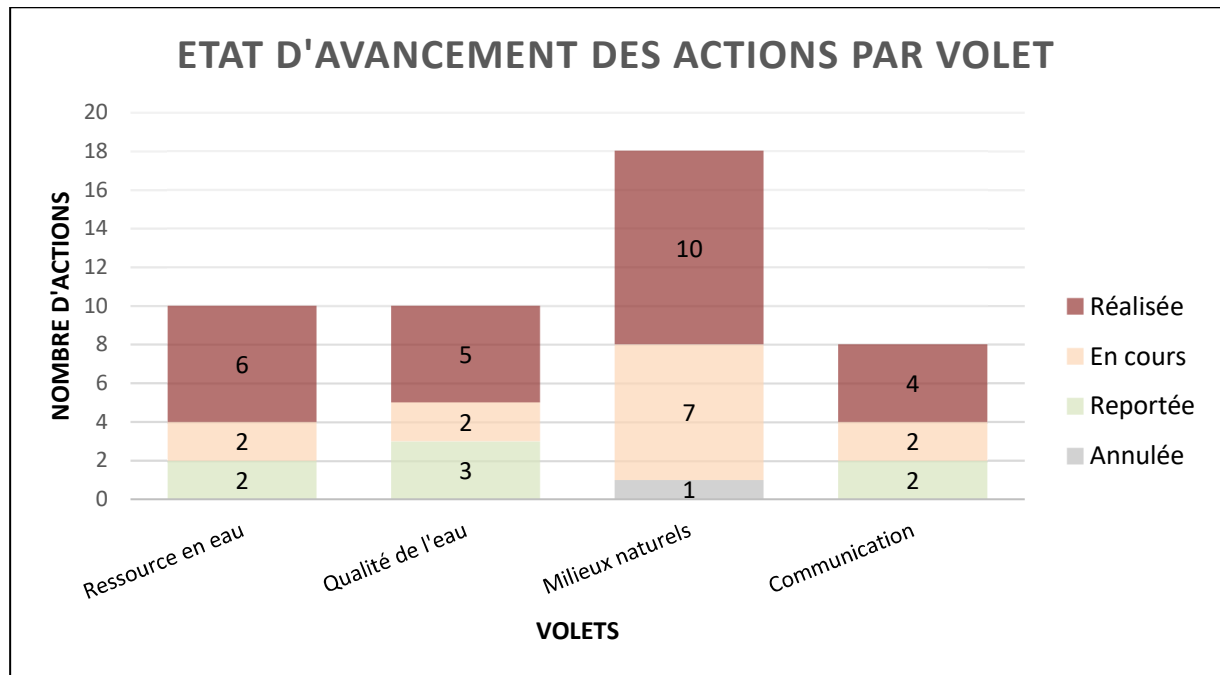
- **Conclusion**

Au total, à mi-parcours du Contrat de rivière de l'Asse, **83% des actions ont été engagées** (réalisées ou en cours de réalisation).

Le peu d'actions reportées seront proposées pour la phase 2 du Contrat.

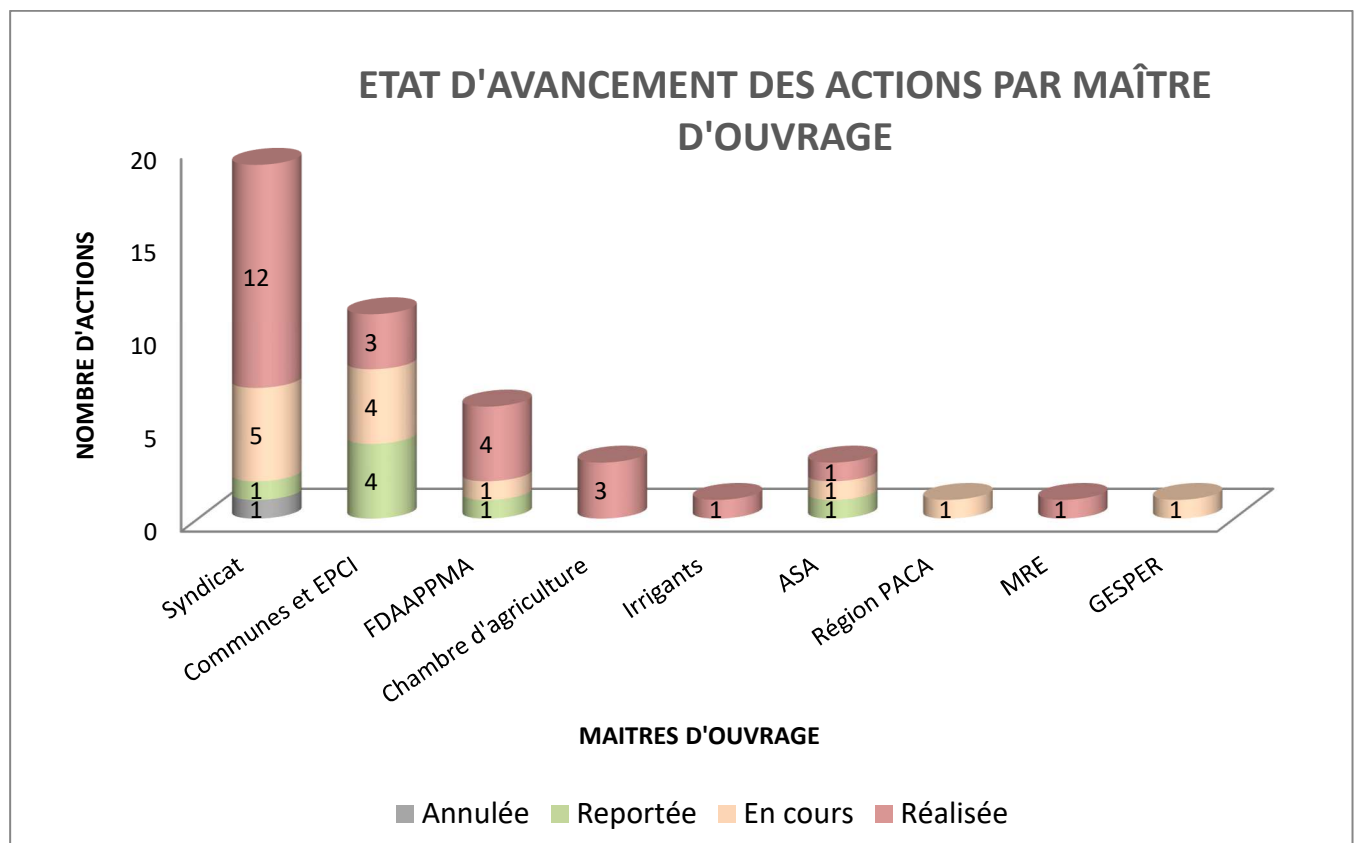
Le bilan synthétique de l'état d'avancement des actions est présenté en Annexe.

2- Analyse par volet



Tous les volets ont été traités de façon équilibrée avec en moyenne 80% des actions engagées.

3- Analyse par maître d'ouvrage



II- Synthèse du programme d'actions de la phase 2 (2022-2024)

1- Méthode de co-construction du programme d'actions

Le Syndicat Mixte Asse Bléone s'est basé sur le bilan mi-parcours afin de préparer la phase 2 du Contrat de Rivière. Ainsi, parmi les actions déjà identifiées en phase 1, il a été proposé à chaque maître d'ouvrage d'inscrire :

- Les 12 actions actuellement en cours de réalisation
- Les 6 actions reportées
- 8 actions réalisées « en continu » en phase 1 et à renouveler en phase 2 pour les pérenniser
- De nouvelles actions « mûres »

Les actions déjà identifiées en phase 1 et à inscrire en phase 2 sont les suivantes :

ENJEUX	LIBELLE ACTION	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	PHASE 1 - ETAT D'AVANCEMENT
Gestion quantitative des Ressources en eau	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la commune de Châteauredon	PAA	Reporté
	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la commune de Moriez et travaux	Moriez	En cours
	Réactualisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable et travaux	Clumanc	En cours
	Mise en place de tours d'eau dans la basse vallée de l'Asse - réseaux collectifs et individuels	Irrigants du bassin versant de l'Asse	Réalisé
	Installation de tensiomètres-pluviomètres connectés et communication	Chambre d'Agriculture 04	Réalisé
	Etude de faisabilité pour l'aménagement de réseaux sous pression à l'aval de l'Asse	Chambre Régionale d'Agriculture PACA	Etude réalisée - suite de l'action à poursuivre
	Suivi des niveaux de la nappe alluviale de l'Asse	Syndicat, Chambre, DDT	Réalisé
Améliorer la qualité de l'eau	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Châteauredon et travaux	PAA	Reporté
	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Clumanc et travaux	Clumanc	En cours

	Réactualiser le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Blieux	Blieux	Reporté
	Réhabilitation de la STEP et des réseaux du village de Barrême	Barrême	Reporté
	Participation au projet REGAIN	Syndicat	Réalisé
Qualité des milieux naturels et gestion des inondations	Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon	ASA des canaux d'Estoublon	En cours
	Rétablissement de la continuité du seuil des CFP sur de l'Asse de Moriez, à Barrême -Etude et travaux	RPACA-CFP	En cours
	Réalisation du schéma directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents (finalisation)	Syndicat	En cours
	Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation du lit et des berges	Syndicat	En cours
	Restauration des fonctionnalités hydrologiques et écologiques des adous de l'Asse	FDAAPPMA 04	Réalisé
	Réaliser un Plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse (finalisation)	Syndicat	En cours
	Réalisation des plans de gestion locaux des zones humides de la commune de Barrême (finalisation)	Syndicat	En cours
Gouvernance, communication et sensibilisation	Mise en œuvre et animation de la Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF)	Syndicat	En cours
	Mise en place de la communication pour le Contrat de Rivière	Syndicat	En cours
	Actions de sensibilisation et de mobilisation sur le thème des économies d'eau	GESPER	En cours
	Réunions d'informations et d'échanges sur l'entretien des adous	FDAAPPMA 04	Reporté
	Maintien du poste de chargé de mission en charge du Contrat de Rivière	Syndicat	Réalisé
	Maintien du poste de technicien de rivière	Syndicat	Réalisé
	Elaboration du bilan de fin du Contrat	Syndicat	Reporté

De plus, les représentants des 3 EPCI membres du Syndicat ont été consultés afin d'échanger sur la cohérence entre les actions du Contrat de Rivière et les actions déjà identifiées dans les Contrats « Zone de Revitalisation Rurale » 2021-2023.

Tous les membres du Comité de Rivière ont également été contactés et/ou rencontrés afin de connaître leur projet et leur proposer de les intégrer dans la phase 2 du Contrat.

C'est ainsi qu'un premier programme d'actions a pu être établi et présenté aux financeurs (Agence de l'Eau, Région et Département) en juillet 2021.

Ce programme prévisionnel a ensuite été discuté, modifié et amendé lors de réunions thématiques tenues :

- Le 10 septembre à 9h pour les volets « Qualité de l'eau » et « Ressource en eau » qui a réuni 20 participants ;
- Le 10 septembre à 14h pour les volets « Qualité des milieux naturels et gestion des inondations et « Gouvernance, communication et sensibilisation », qui a réuni 16 participants.



Pour finir, ce programme d'actions :

- A été validé en MISEN le 08/12/2021
- Et sera présenté au Comité de Rivière le 23 février 2022

2- Synthèse du programme d'actions

La phase 2 du Contrat de Rivière « L'asse et ses affluents » comporte 57 actions portées par 22 maîtres d'ouvrage pour un montant total de 4 173 007 euros :

Volet	Sous-volet	Nombre d'actions	Total (€)
Volet RES Ressource en eau	Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable	5	PM
	Modifier des pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau	5	80 000
	Se réunir autour d'un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif	2	PM
	Suivi de la ressource en eau	2	60 000
Volet QUA Qualité des eaux	Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux	4	PM
	Améliorer la qualité des eaux souterraines des conglomérats du plateau de Valensole	1	PM
	Suivi de la qualité des eaux	1	35 000
Volet MIL Milieux naturels	Améliorer la continuité écologique	2	2 693 000
	Favoriser la dynamique alluviale naturelle	4	400 000
	Restaurer et entretenir la ripisylve	1	178 000
	Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux	7	210 000
	Préserver la biodiversité	6	33 000
	Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux	4	235 000
Volet GES Gouvernance, communication et sensibilisation	Communiquer et sensibiliser	9	62 507
	Assurer une cohérence entre les différents documents de gestion de la rivière	1	PM
	Assurer l'animation et le pilotage du Contrat de Rivière	3	186 500
TOTAL		57	4 173 007

Toutes les actions financées autrement que par le contrat de rivière, ou déjà actées par les financeurs avant le démarrage de la phase 2 sont inscrites en « PM » = Pour Mémoire

Une synthèse par volet est proposée ci-dessous :

- **VOLET « AMELIORER LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU »**

OBJECTIFS	N° ACTION	LIBELLE ACTION	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	CALENDRIER	COÛT (en €)
Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable	RES 1.1	Réalisation des Schémas Directeurs d'Adduction en Eau Potable des communes du bassin-versant de l'Asse*	PAA, Moriez, Clumanc, Chaudon-Norante	2022-2024	PM
	RES 1.2	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable intercommunal de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)	DLVA	2022	PM
	RES 1.3	Travaux de réhabilitation des captages d'eau potable de la commune de Chaudon-Norante et mise en conformité des périmètres de protection	Chaudon-Norante	2022	PM
	RES 1.4	Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action visant la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable de la commune de Senez	Senez	2022	PM
	RES 1.5	Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune de Senez	Senez	2022	PM
Modifier des pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau	RES 2.1	Mise en place de tours d'eau dans la vallée de l'Asse - réseaux collectifs et individuels*	Irrigants individuels et collectifs du bassin versant de l'Asse (animation FDSI04 et CDDA04)	2022-2024	PM
	RES 2.2	Pilotage de l'irrigation par tensiomètres-pluviomètres connectés - suivi et communication*	Les exploitants agricoles volontaires (animation CA04)	2022-2024	PM

	RES 2.3a	Animation pour l'émergence d'un projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse*	Chambre d'agriculture 04 - FDSIC 04	2022	PM
	RES 2.3b	Réalisation d'études avant-projet et d'étude d'impact du projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse	MO à définir	2023-2024	80 000
	RES 2.4	Création de retenues collinaires de substitution ou de forages profonds	Exploitations agricoles (animation Chambre d'agriculture 04)	2022-2024	PM
Se réunir autour d'un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif	RES 3.1	Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse en Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)	DDT	2023	PM
	RES 3.2	Co-animation du volet « Ressource en Eau » du Contrat de Rivière de l'Asse	DDT/Syndicat	2022-2024	PM
Suivi de la ressource en eau	RES 4.1	Réalisation d'une étude hydrogéologique du bassin versant de l'Asse	Syndicat	2022	60 000
	RES 4.2	Suivi des niveaux de la nappe alluviale de l'Asse*	Syndicat	2022-2024	PM

*Actions déjà identifiées en phase 1

- **VOLET « AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU »**

OBJECTIFS	N° ACTION	LIBELLE ACTION	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	CALENDRIER	COÛT (en €)
Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux	QUA 1.1	Réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement des communes du bassin-versant de l'Asse*	PAA, Clumanc, Blieux, DLVA	2022-2024	PM
	QUA 1.2	Réhabilitation de la STEP et des réseaux du village de Barrême*	Barrême	2021-2022	PM
	QUA 1.3	Réhabilitation de la station d'épuration du village de Beynes	PAA	2023	PM
	QUA 1.4	Raccordement du réseau d'assainissement de Châteauredon à celui de Mézel	PAA	2024	PM
Améliorer la qualité des eaux souterraines des conglomérats du plateau de Valensole	QUA 2.1	Participation au projet REGAIN*	Syndicat	2022-2024	PM
Suivi de la qualité des eaux	QUA 3.1	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles*	Syndicat	2024	35 000

*Actions déjà identifiées en phase 1

• **VOLET « AMELIORER LA QUALITE DES MILIEUX NATURELS ET LA GESTION DES INONDATIONS »**

OBJECTIFS	N° action	LIBELLE ACTION	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	Calendrier	Coût (en €)
Améliorer la continuité écologique	MIL 1.1	Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon sur l'Estoublaïsse*	Syndicat	2022	193 000
	MIL 1.2	Rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil de protection du pont des Chemins de Fer de Provence (CFP) sur l'Asse de Moriez*	RPACA-CFP	2023	2 500 000
Favoriser la dynamique alluviale naturelle	MIL 2.1	Réalisation du schéma directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents*	Syndicat	2022	PM
	MIL 2.2	Animation de la concertation pour la définition et le partage de l'Espace de Bon fonctionnement (EBF) de l'Asse	Syndicat	2022	PM
	MIL 2.3	Mise en œuvre du plan de gestion issu du schéma directeur de gestion globale de l'Asse*	Syndicat	2022-2024	200 000
	MIL 2.4	Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits*	Syndicat	2022-2024	200 000
Restaurer et entretenir la ripisylve	MIL 3.1	Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des berges*	Syndicat	2022-2024	178 000
Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux	MIL 4.1	Restauration des fonctionnalités hydrologiques et écologiques des adous de l'Asse*	FDAAPPMA 04	2022-2024	60 000

	MIL 4.2	Réaliser un Plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse*	Syndicat	2022	36 000
	MIL 4.3	Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse*	Syndicat	2022-2024	60 000
	MIL 4.4	Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin versant de l'Asse et redélimitation des zones à enjeu	Syndicat	2022-2024	60 000
	MIL 4.5	Réalisation d'un plan de gestion des zones humides de Barrême*	Syndicat	2022	PM
	MIL 4.6	Mise en œuvre et animation du plan de gestion des zones humides de Barrême*	Syndicat	2022-2024	30 000
	MIL 4.7	Opération de valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques	Syndicat	2022-2024	A définir
Préserver la biodiversité	MIL 5.1	Apron du Rhône : animation de l'APPB, création d'un plan d'actions et suivi des populations	Syndicat/FDAAPPMA/OFB/DDT/CEN Rhône-Alpes	2022-2024	PM
	MIL 5.2	Animation du site Natura 2000 de l'Asse	Syndicat	2022-2024	PM
	MIL 5.3	Mise en place d'un protocole de suivi et de capture d'Écrevisses envahissantes	FDAAPPMA/Syndicat/AAPPMA	2022-2024	PM
	MIL 5.4	Réalisation et mise en œuvre d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin-versant de l'Asse	Syndicat	2022-2024	18 000
	MIL 5.5	Réintroduction d'Écrevisses à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)	FDAAPPMA 04	2023	15 000
	MIL 5.6	Réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet	Syndicat (pour département)	2022	PM

Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux	MIL 6.1	Diagnostics et études de danger de certaines digues de l'Asse	Syndicat	2022-2023	225 000
	MIL 6.2	Accompagnement des communes dans la révision et mise en œuvre du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Syndicat	2022-2024	PM
	MIL 6.3	Étude de faisabilité pour l'installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses principaux affluents	Syndicat	2023	10 000
	MIL 6.4	Accompagnement technique des communes et EPCI dans la gestion des ouvrages et biens présentant un caractère d'intérêt général	Syndicat	2022-2024	PM

*Actions déjà identifiées en phase 1

- **VOLET « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION »**

OBJECTIFS	N° ACTION	LIBELLE ACTION	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	CALENDRIER	COÛT (en €)
Communiquer et sensibiliser	GES 1.1	Mise en œuvre et animation de la Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF)*	Syndicat	2022-2024	PM
	GES 1.2	Mise en place de la communication pour le Contrat de Rivière*	Syndicat	2022	PM
	GES 1.3	Création d'une exposition itinérante propre au bassin-versant de l'Asse et ses enjeux	CPIE 04	2022-2024	PM
	GES 1.4	Actions de sensibilisation et de mobilisation sur le thème des économies d'eau	GESPER	2022	PM
	GES 1.5	Organisation de la fête de l'Asse	FNE	2022-2024	31 800
	GES 1.6	Animations pour le public scolaire	FNE et CPIE	2022-2024	30 707
	GES 1.7	Organisation de journées techniques à destination des élus	Syndicat	2022-2024	PM
	GES 1.8	Réunions d'informations et d'échanges sur l'entretien des adous*	FDAAPPMA 04	2022-2024	PM
	GES 1.9	Proposition d'une formation à destination des agriculteurs sur l'entretien des cours d'eau	Chambre d'agriculture 04	2023-2024	PM
Assurer une cohérence entre les différents documents de gestion de la rivière	GES 2.1	Participation du Syndicat Mixte Asse Bléone à l'élaboration du SAGE Durance	Syndicat	2022-2024	PM

Assurer l'animation et le pilotage du Contrat de Rivière	GES 3.1	Maintien du poste de chargé de mission en charge du Contrat de Rivière*	Syndicat	2022-2024	53 500
	GES 3.2	Maintien du poste de technicien de rivière*	Syndicat	2022-2024	118 000
	GES 3.3	Élaboration du bilan de fin du Contrat*	Syndicat	2024	15 000

*Actions déjà identifiées en phase 1

III- Fiches actions par volet

❖ Volet RES - Améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

N° de la fiche action	Opération	Maître d'ouvrage
RES 1 – Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable		
RES 1-1	Réalisation des Schémas Directeurs d'Adduction en Eau Potable des communes du bassin-versant de l'Asse	PAA, Moriez, Clumanc, Chaudon-Norante
RES 1-2	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable intercommunal de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)	DLVA
RES 1-3	Travaux de réhabilitation des captages d'eau potable de la commune de Chaudon-Norante et mise en conformité des périmètres de protection	Chaudon-Norante
RES 1-4	Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action visant la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable de la commune de Senez	Senez
RES 1-5	Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune de Senez	Senez
RES 2- Modifier les pratiques d'irrigation vers des systèmes plus économes en eau		
RES 2-1	Mise en place de tours d'eau dans la vallée de l'Asse - réseaux collectifs et individuels	Irrigants individuels et collectifs (animation FDSI04 et CDDA04)
RES 2-2	Pilotage de l'irrigation par tensiomètres-pluviomètres connectés - suivi et communication	Exploitants agricoles volontaires (animation CA04)
RES 2-3a	Animation pour l'émergence d'un projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse	Chambre d'agriculture 04 - FDSIC 04
RES 2-3b	Réalisation d'études avant-projet et d'étude d'impact du projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse	MO à définir
RES 2-4	Création de retenues collinaires de substitution ou de forages profonds	Exploitations agricoles (animation CD04)
RES 3 – Se réunir autour d'un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif		
RES 3-1	Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse en Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)	DDT 04
RES 3-2	Co-animation du volet « Ressource en Eau » du Contrat de Rivière de l'Asse	DDT 04 / Syndicat Mixte Asse Bléone
RES 4 – Suivi de la ressource en eau		
RES 4-1	Réalisation d'une étude hydrogéologique du bassin versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone
RES 4-2	Suivi des niveaux de la nappe alluviale de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone

Améliorer la gestion quantitative

➤ Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable

Maître d'ouvrage :

RES 1-1

Communes et Provence
Alpes Agglomération

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Châteauredon, Mézel, St
Julien d'Asse, Moriez,
Clumanc et Chaudon-
Norante

Calendrier :

2022 à 2024

Objectif(s) :

Améliorer le rendement
des réseaux d'adduction
en eau potable –
Economie d'eau

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en
place les modalités de
partage de la ressource en
eau »

Réalisation des Schémas Directeurs d'Adduction en Eau Potable des communes du bassin-versant de l'Asse

❖ Contexte et objectifs :

Plusieurs communes du bassin-versant de l'Asse ne disposent pas de schéma directeur d'adduction en eau potable (SDAEP).

Pourtant, de nombreux dysfonctionnements sont recensés dans les réseaux d'eau potable tels que la présence de fuites, de pesticides dans les captages, qui peuvent avoir un impact sur la ressource en eau de l'Asse.

Par ailleurs, certains schémas directeurs sont anciens et il conviendrait de les actualiser.

De plus, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse prévoit l'amélioration des rendements de réseaux d'eau potable (AS10) car de nombreuses communes n'ont pas encore atteint les objectifs seuils de rendements fixés par le décret n°2012-97 du 27/01/2012.

Conformément au décret fuites, les communes n'atteignant pas le rendement de réseau objectif, doivent élaborer un plan d'action visant à réduire les fuites et le mettre en œuvre.

❖ Contenu technique :

Une étude sur les réseaux d'eau potable permettra d'apporter les connaissances nécessaires à la mise en place de travaux d'amélioration du rendement des réseaux d'adduction en eau potable et ainsi faire des économies d'eau.

Il s'agira d'engager l'élaboration du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable des communes de :

- Châteauredon
- Mézel
- Saint-Julien d'Asse
- Moriez
- Clumanc
- Chaudon-Norante

Ce document doit permettre :

- de réaliser le zonage d'alimentation en eau potable de la commune (zonage pluvial si besoin) ;
- de prioriser et de planifier les actions à entreprendre en fonction des diagnostics établis.

Les actions inscrites dans les SDAEP pourront être réalisées dans le cadre du Contrat de rivière.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Elaboration du SDAEP de Châteauredon	Provence Alpes Agglomération (PAA)	27 000			27 000
Elaboration du SDAEP de St Julien d'Asse		27 000			27 000
Elaboration du SDAEP de Mézel		27 000			27 000
Elaboration du SDAEP de Moriez	Commune de Moriez	30 000	30 000		
Elaboration du SDAEP de Clumanc	Commune de Clumanc	17 000	17 000		
Elaboration du SDAEP de Chaudon-Norante	Commune de Chaudon-Norante	30 000	30 000		

❖ **Plan de financement (hors contrat de rivière):**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Départemental*		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Elaboration du SDAEP de Châteauredon	13 500	50	5 400	20	8 100	30
Elaboration du SDAEP de St Julien d'Asse	13 500	50	5 400	20	8 100	30
Elaboration du SDAEP de Mézel	13 500	50	5 400	20	8 100	30
Elaboration du SDAEP de Moriez – Déjà acté	15 000	50	6000	20	9000	30
Elaboration du SDAEP de Clumanc – Déjà acté	8 500	50	3 400	20	5 100	30
Elaboration du SDAEP de Chaudon-Norante	15 000	50	5 952	19.84	9 048	30.16
TOTAL	79 000		31 552		47 448	

* Sous réserve que l'action soit identifiée dans le Contrat de solidarité territorial

❖ **Partenaires :**

CD 04 (SATESE)

❖ **Indicateur(s) :**

- Réalisation du SDAEP
- Réalisation des travaux
- Volume d'eau économisé

❖ **Objectifs de l'action :**

- Disposer d'un diagnostic des réseaux et du fonctionnement actuel de l'adduction en eau ;
- Prioriser et programmer les actions à entreprendre ;
- Rénover les réseaux d'eau potable pour réduire les fuites.

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

/

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

Améliorer la gestion quantitative

➤ Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable

RES 1-2

Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable intercommunal de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)

Maître d'ouvrage :

Durance Luberon Verdon
Agglomération (DLVA)

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Communes de DLVA
(basse vallée de l'Asse)

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Améliorer le rendement
des réseaux d'adduction
en eau potable –
Economie d'eau

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en
place les modalités de
partage de la ressource en
eau »

❖ Contexte et objectifs :

Les communes de Brunet, Castellet, et Entrevennes du bassin-versant de l'Asse ne disposent pas de schéma directeur d'adduction en eau potable (SDAEP). Les communes de Valensole et Oraison disposent d'un SDAEP de 2006 et 2012 respectivement. Des schémas sont donc manquants et d'autres doivent être actualisés.

En effet, des disfonctionnements peuvent être recensés dans les réseaux d'eau potable tels que la présence de fuites, qui peuvent avoir un impact sur la ressource en eau de l'Asse.

Une étude sur les réseaux d'eau potable permettra d'apporter les connaissances nécessaires à la mise en place de travaux d'amélioration du rendement des réseaux d'adduction en eau potable et ainsi faire des économies d'eau.

Il s'agit d'une action inscrite au Contrat AERMC de DLVA 2021-2023 (soumis aux aides classiques).

❖ Contenu technique :

Il s'agira d'engager l'élaboration du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable intercommunal, donc pour l'ensemble des communes du territoire DLVA.

Ce document doit permettre de dresser :

- les bilans ressources / besoins ;
- l'inventaire détaillé des ouvrages de production et stockage, génie-civil et équipements, et diagnostics nécessaires ;
- l'inventaire des hameaux non desservis par les réseaux existants et ayant des ressources gérées en privé ;
- le programme de travaux des mises à niveaux nécessaires ;
- les propositions d'interconnexion entre communes pour développer les sécurisations ;
- les propositions de créations de sectorisations complémentaires ou plus fines dans chaque commune pour améliorer les rendements de réseaux ;
- les zones identifiées de ressources stratégiques et proposer les actions à mettre en œuvre pour les protéger et/ou les mobiliser.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Elaboration du SDAEP intercommunal de DLVA	Provence Alpes Agglomération (PAA)	PM	x		

❖ Plan de financement (hors contrat de rivière) :

Action	Agence de l'Eau		Conseil Départemental		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Elaboration du SDAEP intercommunal de DLVA	200 000	50			200 000	50
TOTAL	200 000				200 000	

❖ Partenaires :

CD 04 (SATESE)

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

/

❖ Indicateur(s) :

- Réalisation du SDAEP intercommunal
- Volume d'eau économisé

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

❖ Objectifs de l'action :

- Disposer d'un diagnostic des réseaux et du fonctionnement actuel de l'adduction en eau ;
- Prioriser et programmer les actions à entreprendre ;
- Rénover les réseaux d'eau potable pour réduire les fuites.

Améliorer la gestion quantitative

➤ Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable

RES 1-3

Travaux de réhabilitation des captages d'eau potable de la commune de Chaudon-Norante et mise en conformité des périmètres de protection

Maître d'ouvrage :

Commune de Chaudon-Norante

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Commune de Chaudon-Norante

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – Economie d'eau

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau »

❖ Contexte et objectifs :

La Commune de Chaudon-Norante est composée de 3 hameaux : Chaudon, Norante et la Clappe.

L'alimentation en eau potable est assurée par trois unités dont les captages du Thouron et du Fournas.

La vulnérabilité de ces sources réside essentiellement du fait du caractère très perméable des éboulis qui dominent la zone et de leur faible capacité de filtration vis-à-vis d'éventuelles pollutions.

De plus, ces sources méritent d'être sécurisées au regard des pratiques pastorales et des projets d'aménagement à proximité.

La commune souhaite donc faire des travaux sur ces captages afin de les sécuriser et améliorer leur fonctionnement.

En réhabilitant ces captages, le rendement des réseaux d'adduction en eau potable sera amélioré.

Cette action est identifiée dans le Contrat ZRR de la CCAPV.

❖ Contenu technique :

Pour le captage du Thouron, il s'agira :

- D'améliorer l'alimentation en eau potable par captations des venues d'eau par drain ;

- De poser des regards de décantation et branchement sur conduite ;

- De faire un ragréage du réservoir, d'installer des vannes de sectionnement et mettre en conformité les périmètres de protection.

Pour le captage du Fournas, il s'agira :

- De sonder et vérifier les drains ;

- De reprendre les canalisations de vidange et de de trop plein ;

- De mettre en place une ventilation basse et d'un bouchon étanche sur l'arrivée 2 ;

- De le raccorder au captage aval ;

- De mettre en conformité les périmètres de protection.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réhabilitation du captage du Thouron	Chaudon-Norante	19 806	x		
Réhabilitation du captage du Fournas		41 306	x		
TOTAL		61 112			

❖ Plan de financement (hors contrat de rivière):

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Départemental*		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Réhabilitation des captages du Thouron et du Fournas	30 556	50	0	0	30 556	50
TOTAL	30 556	50	0	0	30 556	50

* Le taux de participation du Conseil Départemental pourra être réétudié dans le cadre de la clause de revoyure du contrat de solidarité en 2022.

❖ Objectifs de l'action :

- Sécuriser la ressource en eau
- Réhabiliter les captages d'eau potable pour améliorer les rendements

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

/

❖ Partenaires :

CD 04 (SATESE)

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

❖ Indicateur(s) :

- Réalisation des travaux

Améliorer la gestion quantitative

➤ Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable

RES 1-4

Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action visant la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable de la commune de Senez

Maître d'ouvrage :

Commune de Senez

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Commune de Senez

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – Economie d'eau

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau »

❖ Contexte et objectifs :

La Commune de Senez a installé depuis 2017 des compteurs d'eau potable de télérelèves.

Un fort écart entre les relevés compteurs et ceux des bassins est constaté, ce qui laisse présager à des fuites d'eau potable.

C'est pourquoi, un diagnostic complet de repérage technique sur les réseaux d'eau potable permettrait de

- Localiser, quantifier et déterminer les origines de pertes d'eau potable
- De localiser l'assainissement des eaux pluviales
- Prévoir des travaux d'amélioration du rendement des réseaux d'adduction en eau potable
- Et ainsi faire des économies d'eau.

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable existe depuis 2012.

❖ Contenu technique :

La Commune souhaite lancer une étude qui comprendra :

- La recherche acoustique des fuites avec rapport d'intervention
- Le repérage technique des organes structurants du réseau, des réseaux d'assainissements, des réseaux d'eaux pluviales, des vannes de branchements
- Des relevés topographiques de classe A via une entreprise COFRAC
- mises à jour des données et dépôt sur le site Ineris
- mise à niveau de la base de données et mise à disposition sur le SIG
- La réalisation d'un plan d'action visant à réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable.

Il s'agit d'une action non inscrite au contrat ZRR de la CCAPV.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action visant la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable de la commune de Senez	Senez	10 190	x		
TOTAL		10 190			

❖ **Plan de financement (hors contrat de rivière) :**

Actions	Agence de l'Eau*		Conseil Départemental**		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action visant la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable de la commune de Senez	5 095	50	0	0	5 095	50
TOTAL	10 190 € HT					

* La participation de l'Agence de l'eau se fera hors contrat de rivière

** Le taux de participation du Conseil Départemental pourra être réétudié dans le cadre de la clause de revoyure du contrat de solidarité en 2022.

❖ **Objectifs de l'action :**

- Disposer d'un diagnostic des réseaux et du fonctionnement actuel de l'adduction en eau ;
- Prioriser et programmer les actions à entreprendre ;
- Rénover les réseaux d'eau potable pour réduire les fuites

❖ **Indicateur(s) :**

- Réalisation de l'étude

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

/

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

❖ **Partenaires :**

CD 04 (SATESE)

Améliorer la gestion quantitative

➤ Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable

RES 1-5

Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune de Senez

Maître d'ouvrage :

Commune de Senez

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Commune de Senez

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – Economie d'eau

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau »

❖ Contexte et objectifs :

Le projet porte sur les 3 captages de la commune.

Suite à de nombreux dysfonctionnements constatés :

- système de Chloration défectueux,
- portes corrodées,
- chambre de captage à rénover,
- étanchéifier les lieux,
- zonage PPI PPR non protégé,

La commune a lancé une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de mettre en conformité ces trois captages.

La commune possède un schéma directeur d'alimentation en eau potable depuis 2012.

Il s'agit d'une action inscrite au Contrat Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV).

❖ Contenu technique :

Contenu technique des travaux inscrits dans les DUP :

Captages Aiguiers/La Rate :

- Grillage de protection Aiguiers
- Grillage de protection La Rate
- Réfection de la chambre de réunion Aiguiers/Rate
- Grille anti intrusion La Rate
- Débroussaillage et abattage
- Remplacement système de Chloration réservoir Des Clôts

Captage Font de Saule :

- Grillage de protection
- Remplacement portes étanches captage et réservoir
- Curage drain
- Grille anti-intrusion
- Condamnation de l'ancien départ aérien
- Remplacement système de Chloration

❖ Programmation :

Action	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune de Senez	Senez	88 300	x		
TOTAL		88 300			

❖ Plan de financement (hors contrat de rivière) :

Action	Agence de l'Eau		Conseil Départemental		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune de Senez	44 150	50	17 518.72	19.84	26 631.28	30.16
TOTAL	88 300 € HT					

❖ Objectifs de l'action :

- Améliorer le fonctionnement actuel de l'adduction en eau ;
- Améliorer les rendements en eau potable et réduire les fuites

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

/

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

❖ Partenaires :

CD 04 (SATESE)

❖ Indicateur(s) :

- Réalisation de l'étude

Améliorer la gestion quantitative

- Modifier les pratiques d'irrigation vers des systèmes plus économes en eau

Maître d'ouvrage :

RES 2-1

Irrigants individuels et collectifs du bassin versant de l'Asse (animation FDSI04 et CDDA04)

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Economies d'eau en période d'étiage

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau »

Mise en place de tours d'eau dans la vallée de l'Asse – réseaux collectifs et individuels

❖ Contexte et objectifs :

Dans le cadre du Plan d'Action Sécheresse, les préleveurs individuels sont soumis à des restrictions d'usage, et les structures collectives mettent en place une organisation chronologique par « tours d'eau » des prélèvements, afin de diminuer l'impact des prélèvements en période de sécheresse avérée.

L'étude d'estimation des volumes prelevables globaux réalisée en 2011 met en évidence que le déficit quantitatif est circonscrit au seul mois d'août, principalement au niveau des débits prélevés.

Ainsi, depuis 2015, la profession agricole a instauré de manière systématique des tours d'eau, pour permettre de respecter les objectifs de débit en période d'étiage.

Cette action figure dans les actions organisationnelles (A01 et A02) du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

❖ Contenu technique :

Concernant les prélèvements gravitaires :

Un jour de chôme par semaine est tenu du 1^{er} au 31 août. Ce protocole permet de réduire de 20% les débits de prélèvement (soit 155 l/s)

Ce tour d'eau a été systématisé par un Arrêté préfectoral en 2015 et doit être mis à jour en 2022.

Concernant les prélèvements individuels :

Un jour de chôme est tenu un jour par semaine entre le 15 et le 31 août, suivant des tours d'eau validés par les services de police de l'eau. Cela engendrerait une économie de 173 000 m³ sur les quinze jours concernés.

Ce tour d'eau n'a pas fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral, mais il est reconduit chaque année en concertation avec la Commission Locale des Irrigants animée par la Chambre d'Agriculture 04.

On notera que cette action ne doit pas être confondue avec une mesure du plan sécheresse. Si les débits venaient à descendre en dessous des seuils établis, le plan sécheresse serait alors déclenché.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Tours d'eau pour les prélèvements gravitaires	Irrigants	PM	x	x	x
Tours d'eau pour les prélèvements individuels	Irrigants	PM	x	x	x

❖ Objectifs de l'action :

Prélèvements gravitaires : Economie d'eau projetée : 155 l/s en août, soit 415 000 m³.

Prélèvements individuels : Economie d'eau projetée : 57 200 m³/jour, soit 173 000 m³ au mois d'août.

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

RES 3-1 « Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

RES 3-2 « Co-animation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

❖ Partenaires :

- Tous les préleveurs individuels et collectifs de l'Asse ;
- La FDSIC
- Chambre d'Agriculture 04.
- DDT04 (arrêté préfectoral)

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

❖ Indicateur(s) :

- Quantité d'eau économisée
- Retours d'expérience (modalités de mise en œuvre) ;
- Impacts sur les débits de l'Asse (jaugeages) ;

Améliorer la gestion quantitative

- Modifier les pratiques d'irrigation vers des systèmes plus économes en eau

Maître d'ouvrage :

RES 2-2

Les exploitants agricoles volontaires (animation CA04)

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Optimiser la ressource en eau

PDM 2022-2027 :

RES0201 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »

Pilotage de l'irrigation par tensiomètres-pluviomètres connectés – suivi et communication

❖ Contexte et objectifs :

Le pilotage de l'irrigation par des tensiomètres permet de connaître les besoins en eau réels et donc d'adapter les apports d'eau aux plantes en fonction de l'état hydrique du sol.

Durant la première phase du Contrat de rivière, 6 stations de 6 tensiomètres ont été installées chez trois agriculteurs de la basse vallée de l'Asse, soit une vingtaine d'hectares équipés. Les données réceptionnées permettent aux agriculteurs d'adapter la quantité d'eau à utiliser au moment approprié.

Cette technique de pilotage de l'irrigation, encore peu développée, nécessite un peu de temps pour être étendue à d'autres agriculteurs de la vallée de l'Asse.

Après ces 3 années d'expérimentation et de prise en main, les exploitations agricoles sont invitées à s'équiper en autonomie.

La chambre d'agriculture peut alors continuer à conseiller sur l'utilisation de ce matériel et assurer la communication autour de cette technique.

❖ Contenu technique :

La chambre d'agriculture est en train de constituer un réseau d'agriculteurs équipés de tensiomètres et de pluviomètres connectés, et pourra poursuivre son accompagnement dans la prise en main et les conseils autour du pilotage de l'irrigation.

Dans le cadre du Plan de Relance « Adaptation aux aléas climatiques », la Chambre d'Agriculture accompagne les agriculteurs pour proposer et obtenir des financements pour le matériel de pilotage de l'irrigation. Cet appel à projet est ouvert jusqu'à fin 2022.

Grâce à ces équipements, on obtient un gain potentiel de 1 à 2 tours d'eau par an, soit 300 à 600 m³/ha, dont au total 30 000 à 60 000 m³.

Les résultats et les bénéfices de cette technique seront valorisés et examinés, et présentés à l'ensemble des irrigants de la Vallée lors des Commissions Locales des Irrigants.

Si les irrigants en ressentent le besoin, ce travail pourra également faire l'objet de bulletins d'irrigation à destination de tous les irrigants de la basse vallée de l'Asse

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Equipements OAD des exploitants agricoles	Les exploitants agricoles	PM	x	(x)*	(x)*
Communication autour de ces équipements	Chambre d'agriculture	PM	x	x	x

**Les équipements ne seront plus financés dans le cadre du Plan de Relance au-delà de 2022*

❖ **Objectifs de l'action :**

Ajuster les besoins en eau des cultures.
Pérenniser le gain de 2 à 3 tours d'eau par saison grâce à ces équipements.

❖ **Partenaires :**

- Chambre d'Agriculture 04,
- Agriculteurs distributeurs et collecteurs de produits agricoles
- Syndicat Mixte Asse Bléone
- Etat/FranceAgrimer (Plan de Relance)

❖ **Indicateur(s) :**

- Nombre d'exploitants équipés
- Quantité d'eau économisée
- Réalisation d'outils de communication

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

RES 2.1 « Mise en place de tours d'eau dans la basse vallée de l'Asse – réseaux individuels et collectifs

RES 3-1 « Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

RES 3-2 « Co-animation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

Améliorer la gestion quantitative

- Modifier les pratiques d'irrigation vers des systèmes plus économes en eau

RES 2-3a

Animation pour l'émergence d'un projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse

❖ Contexte et objectifs :

En rive gauche, de La Bégude à la confluence avec la Durance dominant les prélèvements d'irrigation agricole individuels. Ces 70 pompages représentent une capacité totale de prélèvement de 630 l/s ; 2 canaux collectifs prélèvent également un débit de 200 l/s.

Le projet proposé vise à convertir à l'aspersion les prélèvements gravitaires collectifs, à regrouper les prélèvements par pompage individuels et à substituer l'ensemble de ces prélèvements par un réseau collectif, alimenté par un ou plusieurs pompages dans la nappe d'accompagnement de l'Asse et/ou dans la nappe alluviale de la Durance. Le projet couvre environ 900Ha.

L'étude avant-projet a été réalisée lors de la phase 1 du contrat de rivière, par la Chambre d'agriculture, la FDSIC04 et la SCP dans le cadre d'un appel à projet européen.

Cette étude a permis de mettre en évidence 3 scénarios :

- L'alimentation par la nappe de l'Asse
- Le pompage de substitution dans la nappe de la Durance
- Un scénario « mixte » (Asse/Durance)

Cette action est inscrite dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse

❖ Contenu technique :

Le projet vise des besoins annuels futurs en eau de 1 900 000m³ au lieu de 2,6 à 3,1 millions actuellement. Il prévoit donc une économie de 40% en volume, 70% en débit (600l/s) et une économie d'énergie liée à la mutualisation des pompages.

Le projet est estimé entre 7 et 10 millions d'euros en fonction du scénario choisi, et dépendant de nombreuses contraintes.

En effet, sa concrétisation dépendra de la mobilisation des agriculteurs et des partenaires techniques, des contraintes réglementaires, des connaissances sur la nappe de l'Asse, des financements possibles, etc...

Pour poursuivre l'opération, plusieurs étapes restent à venir :

- Le choix du scénario en concertation avec les acteurs du territoire et les services de l'état,

- La structuration d'un maître d'ouvrage,

Pour ces deux missions, l'animation générale est confiée à la Chambre d'agriculture 04 en partenariat avec la FDSIC04, qui prévoit une première commission des irrigants au premier semestre 2022.

Une deuxième réunion pourra être organisée si besoin dans l'année de façon à ce que le maître d'ouvrage soit défini au plus tard fin 2022.

Maître d'ouvrage :

Chambre d'agriculture 04
- FDSIC 04

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Optimiser la ressource en eau

PDM 2022-2027 :

RES0201 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Choix du scénario en concertation avec les acteurs du territoire et les services de l'Etat	Chambre d'agriculture et FDSIC 04	PM	x		
Structuration du maître d'ouvrage		PM	x		

❖ Objectifs de l'action :

Optimisation de la ressource en eau
 Révision des autorisations de prélèvements et économies d'eau
 Sécurisation de l'agriculture locale

❖ Partenaires :

- Chambre d'Agriculture 04 ;
- FDSIC 04 ;
- SCP ;
- ASA et Irrigants individuels ;
- Syndicat Mixte Asse Bléone ;
- Région PACA ;
- DDT ;
- Agence de l'Eau ;
- Etc.

❖ Indicateur(s) :

- Compte-rendu de réunions

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

RES 3-1 « Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

RES 3-2 « Co-animation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

RES 2-3b « Réalisation d'études préalables pour l'émergence d'un projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse »

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

Améliorer la gestion quantitative

- Modifier les pratiques d'irrigation vers des systèmes plus économes en eau

RES 2-3b

Réalisation d'études avant-projet et d'étude d'impact du projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse

Maître d'ouvrage :

MO à définir

Coût : 80 000€

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2023-2024

Objectif(s) :

Optimiser la ressource en eau

PDM 2022-2027 :

RES0201 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »

❖ Contexte et objectifs :

En rive gauche, de La Bégude à la confluence avec la Durance dominant les prélèvements d'irrigation agricole individuels. Ces 70 pompages représentent une capacité totale de prélèvement de 630 l/s ; 2 canaux collectifs prélèvent également un débit de 200 l/s.

Le projet proposé vise à convertir à l'aspersion les prélèvements gravitaires collectifs, à regrouper les prélèvements par pompage individuels et à substituer l'ensemble de ces prélèvements par un réseau collectif, alimenté par un ou plusieurs pompages dans la nappe d'accompagnement de l'Asse et/ou dans la nappe alluviale de la Durance. Le projet couvre environ 900Ha.

L'étude avant-projet a été réalisée lors de la phase 1 du contrat de rivière, par la Chambre d'agriculture, la FDSIC04 et la SCP dans le cadre d'un appel à projet européen.

Cette étude a permis de mettre en évidence 3 scénarios :

- L'alimentation par la nappe de l'Asse
- Le pompage de substitution dans la nappe de la Durance
- Un scénario « mixte » (Asse/ Durance)

Cette action est inscrite dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse

❖ Contenu technique :

Le projet vise des besoins annuels futurs en eau de 1 900 000m³ au lieu de 2,6 à 3,1 millions actuellement. Il prévoit donc une économie de 40% en volume, 70% en débit (600l/s) et une économie d'énergie liée à la mutualisation des pompages.

Le projet est estimé entre 7 et 10 millions d'euros en fonction du scénario choisi, et dépendant de nombreuses contraintes.

En effet, sa concrétisation dépendra de la mobilisation des agriculteurs et des partenaires techniques, des contraintes réglementaires, des connaissances sur la nappe de l'Asse, des financements possibles, etc...

Pour poursuivre l'opération, la fiche RES2-3a permettra de définir un maître d'ouvrage. Celui-ci aura pour mission dans le cadre de cette fiche action :

- La réalisation des études techniques et de définition finale du projet (selon le scénario retenu) – AVP ;
- la réalisation des études réglementaires et environnementales préalables (Etude d'impact y compris hydrogéologie, ...)

Ces éléments permettront par la suite de mobiliser des financements pour la phase opérationnelle du projet : recrutement du maître d'oeuvre, PRO, réalisation et suivi des travaux.

❖ **Programmation :**

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation des études préalables	Préalablement défini dans le cadre de la fiche RES 2-3a	80 000		x	x
Réalisation des travaux d'aménagement*					

*Etape qui interviendra hors de la période du contrat de rivière de l'Asse

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Région PACA		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Réalisation des études préalables	40 000	50	24 000	30	16 000	20
TOTAL	40 000		24 000		16 000	

❖ **Objectifs de l'action :**

Optimisation de la ressource en eau
Révision des autorisations de prélèvements et économies d'eau
Sécurisation de l'agriculture locale

❖ **Partenaires :**

- Chambre d'Agriculture 04 ;
- FDSIC 04 ;
- SCP ;
- ASA et Irrigants individuels ;
- Syndicat Mixte Asse Bléone ;
- Région PACA ;
- Département
- DDT ;
- Agence de l'Eau ;
- Etc.

❖ **Indicateur(s) :**

- Compte-rendu de réunions
- Rapports d'études

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

RES 2-3a « Animation pour l'émergence d'un projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse »

RES 3-1 « Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

RES 3-2 « Co-animation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

Améliorer la gestion quantitative

- Modifier les pratiques d'irrigation vers des systèmes plus économes en eau

RES 2-4

Création de retenues collinaires de substitution ou de forages profonds

Maître d'ouvrage :

Exploitations agricoles
(animation Chambre
d'agriculture 04)

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Optimiser la ressource en
eau

PDM 2022-2027 :

RES 0701 « Mettre en
place une ressource de
substitution »

❖ Contexte et objectifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Asse (AS8), en compléments des opérations d'économies d'eau (modernisations, tours d'eau, etc) sont proposées des opérations dites « de substitution ». Ces opérations ont vocation à réduire les prélèvements superficiels, notamment en période d'étiage, en utilisant une ressource de substitution :

- A partir de masses d'eau souterraines profondes indépendantes de l'Asse et non déficitaires= c'est le cas des forages profonds
- A partir de stockages d'eau réalisés en période de hautes eaux (automne, printemps) et/ou par récupération de l'eau de pluie.

Ces projets ont pour vocation de limiter l'impact des prélèvements agricoles destinés à l'irrigation sur la ressource en eau superficielle de l'Asse et de sécuriser les productions locales agricoles

Actuellement 3 projets sont d'ores et déjà à l'étude pour 3 exploitations spécialisées en maraîchage et circuits courts. Ce qui représente une surface irriguée de 25.5 Ha et une économie attendu de 41 300 m³.

❖ Contenu technique :

Chaque projet est traité au cas par cas avec une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par la chambre d'agriculture. Ces projets font l'objet d'un avant-projet sommaire, qui est présenté pour financement dans le cadre d'Appels à projet « Modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles et retenues de substitution » - Dispositifs n° 4.31 et 7.42 du Plan de Développement Rural de la Région Provence Alpes Côte d'Azur » (fonds FEADER, avec co-financement Agence de l'Eau et/ou Région).

La chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs pour la réalisation des avant-projets, le chiffrage et les demandes de financements, puis la réalisation des opérations (terrassement, étanchéité « naturelle » ou par géomembrane, station de pompage et ouvrages hydrauliques associés, éléments de sécurité, etc...).

Deux projets devraient voir le jour en 2022 et un autre en 2023 pour un volume total substitué de 41 300m³.

D'autres projets sont à venir en fonction des opportunités et des possibilités techniques et financières.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Création de retenues collinaires	Chambre d'agriculture 04	PM	x	x	x
Création de forages profonds	Chambre d'agriculture 04	PM	x	x	x

❖ Objectifs de l'action :

Optimisation de la ressource en eau

Diminuer l'impact des prélèvements agricoles destinés à l'irrigation sur la ressource en eau superficielle de l'Asse

Sécurisation des exploitations agricoles et soutien d'une agriculture locale de qualité.

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

RES 3-1 « Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

RES 3-2 « Co-animation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

❖ Partenaires :

- Chambre d'Agriculture 04 ;
- FDSIC 04 ;
- Agriculteurs

❖ Indicateur(s) :

- Nombre de retenues collinaires et forages profonds réalisés
- Révision des autorisations de prélèvements agricoles

Améliorer la gestion quantitative

- Se réunir autour d'un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif

RES 3-1

Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse

Maître d'ouvrage :

DDT des Alpes-de-Haute-Provence

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2023

Objectif(s) :

Atteindre l'équilibre quantitatif

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau »

❖ Contexte et objectifs :

Le bassin versant de l'Asse a été identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée 2010 – 2015.

Le SDAGE préconise alors la réalisation de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE).

Issu d'une démarche territoriale concertée, le PGRE est un outil qui regroupe les différentes décisions et actions de gestion quantitatives sur un territoire. Il définit ainsi un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif et organise le partage du volume d'eau prélevable global entre les différents usages.

Le PGRE a été rédigé en 2015 à la suite d'une concertation menée par la DDT des Alpes-de-Haute-Provence auprès de tous les acteurs concernés (irrigants, collectivités, industriels...). Il a été révisé en 2018.

Cependant, la réalisation de plusieurs actions et l'émergence de nouveaux projets nécessite la mise à jour de ce document.

❖ Contenu technique :

La révision du PGRE nécessite :

- la réalisation d'un bilan des actions du PGRE actuel et de l'état d'avancement des objectifs fixés par ce document.

En effet, l'objectif d'économies d'eau sur le bassin versant de l'Asse était fixé à de 210 milliers de m³, et de 400 à 500 l/s de débit de pointe cumulé, tous usages confondus.

- la consultation de tous les acteurs afin de retirer les actions déjà réalisées, mettre à jour les informations de chacune des actions en cours de réalisation et ajouter les nouveaux projets.

- L'organisation de réunions permettra de remettre à jour ce document en concertation avec tous les acteurs locaux.

Cette révision devra faire l'objet d'une notification préfectorale pour validation par l'Etat.

Par ailleurs, le document devra être compatible avec les orientations du SDAGE et le maître d'ouvrage veillera à la cohérence avec les autres documents de gestion tel que le Contrat de Rivière.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse	DDT 04	PM		x	

❖ **Objectifs de l'action :**

Faire un bilan des actions réalisées et de l'état d'avancement des objectifs fixés par le document

Révision du programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif

❖ **Partenaires :**

- Chambre d'Agriculture 04 ;
- ASA et FDSIC 04 ;
- Collectivités ;
- Services de l'Etat ;
- Syndicat Mixte Asse Bléone ;
- Etc...

❖ **Indicateur(s) :**

- Document finalisé

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

RES 3-2 « Co-animation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES 1 « Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable »

RES 2 « Modifier les pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau »

Améliorer la gestion quantitative

- Se réunir autour d'un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif

RES 3-2

Co-animation du volet Ressource en Eau du Contrat de Rivière de l'Asse

Maître d'ouvrage :

DDT 04 / Syndicat Mixte
Asse Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Concertation pour
l'atteinte de l'équilibre
quantitatif

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en
place les modalités de
partage de la ressource en
eau »

❖ Contexte et objectifs :

Le bassin versant de l'Asse a été identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée 2010 – 2015.

Le SDAGE préconise alors la réalisation de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) pour identifier collégialement les actions à mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre quantitatif et répondre aux objectifs de l'Etude des Volumes Prélevables (EVP).

Par ailleurs, le Contrat de Rivière identifie dans son volet « Ressource en eau » toutes les actions issues du PGRE ainsi que toutes les actions réalisées par les collectivités dans l'objectif de faire des économies d'eau.

Le PGRE a été rédigé en 2015 à la suite d'une concertation menée par la DDT des Alpes-de-Haute-Provence auprès de tous les acteurs concernés (irrigants, collectivités, industriels...). Il a été révisé en 2018.

A ce jour, aucune animation n'est réalisée autour de la gestion quantitative du bassin versant de l'Asse.

❖ Contenu technique :

La gestion quantitative de l'Asse nécessite une animation constante afin de s'assurer de l'avancement des actions entre l'ensemble des usagers de l'eau.

Ainsi, en tant qu'animateurs, la DDT04 et le Syndicat Mixte Asse Bléone, proposent d'organiser une réunion par an avec l'ensemble des acteurs.

Celle-ci aura pour vocation la réalisation d'un bilan annuel permettant de connaître l'état d'avancement de chacune des actions prévues, ainsi que l'identification de nouvelles actions potentielles à intégrer dans le PGRE lors de la révision.

Cette instance n'aura pas vocation à se substituer au Comité Sécheresse.

La révision du PGRE fait l'objet d'une autre fiche action dans le contrat de rivière, portée par la DDT.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Co-animation du volet Ressource en Eau du Contrat de Rivière de l'Asse	DDT 04 Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x	x	x

❖ Objectifs de l'action :

Se concerter autour du programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif

Centraliser les connaissances afin de réaliser un bilan

❖ Partenaires :

- Chambre d'Agriculture 04 ;
- ASA et FDSIC 04 ;
- Collectivités ;
- Services de l'Etat ;
- Syndicat Mixte Asse Bléone ;
- Etc...

❖ Indicateur(s) :

- Réunion
- Bilan

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

RES 3-1 « Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse »

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

RES 1 « Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable »

RES 2 « Modifier les pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau »

Améliorer la gestion quantitative

➤ Suivi de la ressource en eau

RES 4-1

Réalisation d'une étude hydrogéologique du bassin versant de l'Asse

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 60 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2023

Objectif(s) :

Acquérir des connaissances sur le lien nappe-rivière

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau »

❖ Contexte et objectifs :

Le bassin versant de l'Asse présente des étiages très marqués voire des assecs estivaux importants. Il a donc été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2016-2021. Les prélèvements (eau potable, agriculture) sur le bassin de l'Asse sont en moyenne de 12 millions de m³ par an.

Le Syndicat Mixte Asse Bléone lance en début d'année 2022 une étude hydrogéologique du bassin-versant.

Son objectif est d'obtenir une connaissance du fonctionnement de la nappe alluviale de l'Asse et de ses affluents, de comprendre les différentes interactions entre la rivière, les adous et la nappe et de quantifier les apports latéraux.

Actuellement les prélèvements dans la nappe tout usage compris, représentant que 20% des consommations d'eaux sur le bassin, cette étude devrait, le cas échéant, permettre d'orienter une partie des prélèvements agricoles vers cette ressource afin de réduire la pression sur les eaux de surface en période d'étiage.

❖ Contenu technique :

L'étude se compose de 3 phases, prévues sur une durée de 18 mois :

- Phase 1 : état des lieux et synthèse des connaissances.

Il s'agira de collecter toutes les données existantes et de constituer une base de données piézométrique, pour un suivi à long terme du niveau de la nappe.

- Phase 2 : Acquisition des données et investigation complémentaire

Il s'agira de caractériser les propriétés hydrodynamiques de la nappe (perméabilité, productivité, ressource exploitable, échange nappe-rivière, apports latéraux) et d'analyser la qualité de l'eau.

- Phase 3 : Diagnostic

Il s'agira de réaliser un bilan des phases 1 et 2, d'étudier la vulnérabilité de l'aquifère avec la réalisation d'une cartographie et d'estimer la recharge de la nappe alluviale de l'Asse.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (€ TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation de l'étude hydrogéologique de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	60 000	60 000 €		

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Région SUD		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Réalisation de l'étude hydrogéologique de l'Asse	30 000	50	18 000	30	12 000	20
TOTAL	30 000		18 000		12 000	

❖ **Objectifs de l'action :**

Acquérir des connaissances le fonctionnement du système nappe-rivière.

Déterminer le régime piézométrique général de la nappe.

Faire un diagnostic de nappe (tronçon d'échange nappe-rivière, alimentation des adous et apports latéraux).

Appréhender la vulnérabilité de l'aquifère ainsi que des captages.

Déterminer les propriétés hydrodynamiques de la nappe.

Réaliser un suivi à long terme du niveau piézométrique de la nappe.

❖ **Indicateur(s) :**

Rapport d'étude

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

RES 4-2 « Suivi des niveaux de la nappe alluviale de l'Asse »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES 1 « Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable »

❖ **Partenaires :**

- Chambre d'Agriculture 04 ;
- ASA et FDSIC 04 ;
- Collectivités ; ARS,
- DDT,
- Agence de l'Eau RMC,
- Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,
- Des personnes ressources.

Améliorer la gestion quantitative

➤ Suivi de la ressource en eau

RES 4-2

Suivi des niveaux de la nappe alluviale de l'Asse

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2023

Objectif(s) :

Réaliser un suivi de la
ressource en eau

PDM 2022-2027 :

RES0303 « Mettre en
place les modalités de
partage de la ressource en
eau »

❖ Contexte et objectifs :

Le bassin versant de l'Asse présente des étiages très marqués voir des assecs importants.

Afin de suivre l'évolution du niveau piézométrique de nappe alluviale de l'Asse, un suivi piézométrique doit être réalisé.

Cette action était déjà identifiée en phase 1 et réalisée par le Syndicat, la Chambre d'agriculture et la DDT. Elle porte sur un suivi de cinq forages de la basse vallée de l'Asse depuis mai 2018.

Toutefois, il est apparu que ces forages sont trop peu et tous positionnés sur la rive gauche. De plus, la moitié des forages sont impactés par des prélèvements ; Ce qui rend les données collectées très peu fiables.

Ainsi, l'étude hydrogéologique de la nappe alluviale de l'Asse doit permettre l'installation de nouveaux piézomètres dédiés, et éventuellement localiser des forages existants non impactés pour constituer une base de données.

Certains de ces piézomètres seront équipés de capteur pour un suivi journalier et à long terme du niveau de la nappe.

❖ Contenu technique :

L'étude hydrogéologique lancée en 2022 prévoit :

-L'identification et validation des secteurs d'implantation des piézomètres.

-L'implantation de 4 nouveaux piézomètres sur la basse vallée.

-L'équipement des piézomètres de capteurs, pour un suivi automatisé du niveau de la nappe.

-Un suivi du niveau de la nappe sur un cycle hydrologique (hautes et basses eaux).

-Une analyse des variations piézométriques et identification du régime de l'aquifère.

-La réalisation d'une carte piézométrique en période de hautes et basses eaux.

Suite à cette étude, le Syndicat Mixte Asse Bléone recevra de manière automatique et régulière les données issues des piézomètres.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Implantation des piézomètres	Syndicat Mixte Asse Bléone	Dans l'étude hydrogéologique (cf RES 4-1)	x		
Suivi du niveau de la nappe		PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ Objectifs de l'action :

Acquérir des connaissances sur l'évolution du niveau piézométrique de la nappe de l'Asse en fonction de la pluviométrie et des pratiques.

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

RES 4-1 « Réalisation d'une étude hydrogéologique du bassin versant de l'Asse »

❖ Partenaires :

- Chambre d'Agriculture 04 ;
- ASA et FDSIC 04 ;
- Collectivités ;
- DDT
- Agence Régionale de la Santé
- Agence de l'Eau RMC
- Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
- Les personnes ressources

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

RES 1 « Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable »

RES 2 « Modifier les pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau »

❖ Indicateur(s) :

- Nombre de piézomètres installés
- Résultats du suivi

❖ Volet QUA - Améliorer la qualité de l'eau

N° de la fiche action	Opération	Maître d'ouvrage
QUA 1 - Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux		
QUA 1-1	Réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement des communes du bassin-versant de l'Asse	PAA, DLVA, Clumanc, Blieux
QUA 1-2	Réhabilitation de la STEP et des réseaux du village de Barrême	Barrême
QUA 1-3	Réhabilitation de la station d'épuration du village de Beynes	PAA
QUA 1-4	Raccordement du réseau d'assainissement de Châteauredon à celui de Mézel	PAA
QUA 2 – Améliorer la qualité des eaux souterraines des conglomérats du plateau de Valensole		
QUA 2-1	Participation au projet REGAIN	Syndicat Mixte Asse Bléone
QUA 3 – Suivi de la qualité des eaux superficielles		
QUA 3-1	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles	Syndicat Mixte Asse Bléone

Améliorer la qualité de l'eau

- Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux

QUA 1-1

Réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement des communes du bassin-versant de l'Asse

❖ Contexte et objectifs :

Plusieurs communes du bassin-versant de l'Asse ne disposent pas de schéma directeur d'assainissement (SDA).

Pourtant, ces communes possèdent des habitats très dispersés et méritent l'installation de systèmes d'assainissements autonomes, des micro-stations, du renouvellement ou mise en commun de station d'épuration.

De plus, certains réseaux sont très anciens et des dysfonctionnements ont pu être recensés tels que la présence d'eaux parasites dans les réseaux, et des résultats d'épuration non conformes à la réglementation.

Ainsi, la réalisation des SDA, qui permettra de planifier et disposer d'une vision à court et moyen termes des travaux à engager, paraît être une nécessité afin d'améliorer les systèmes d'assainissement et la qualité des eaux du bassin-versant

❖ Contenu technique :

Il s'agira d'engager l'élaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) des communes de :

- Beynes
- Châteauredon
- Clumanc
- Blieux
- Oraison

On notera que la réalisation des SDA de Châteauredon, Clumanc et Blieux étaient déjà inscrits en phase 1 du Contrat.

Ce document permettra :

- de réaliser le zonage d'assainissement des communes ;
- de planifier les actions à entreprendre en fonction des diagnostics établis et de prioriser les interventions futures des communes.

Les travaux, inscrits au SDA, pourront être réalisés dans le cadre du Contrat de Rivière.

Maître d'ouvrage :

Communes et
Communautés
d'agglomération

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Beynes, Châteauredon,
Clumanc, Blieux, Oraison

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Améliorer les systèmes
d'assainissement du
territoire

PDM 2022-2027 :

/

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Elaboration du SDA de Châteauredon	Provence Alpes Agglomération (PAA)	20 000	x		
Elaboration du SDA de Beynes		20 000	x		
Elaboration du SDA de Clumanc	Commune de Clumanc	17 500	x		
Elaboration du SDA de Blieux	Commune de Blieux	12 000	x		
Elaboration du SDA d'Oraison	Durance Luberon Verdon Agglomération (PAA)	103 000	x		

❖ **Plan de financement (hors contrat de rivière) :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Départemental		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Elaboration du SDA de Chateauredon	10 000	50	4 000	20	6 000	30
Elaboration du SDA de Beynes	10 000	50	4 000	20	6 000	30
Elaboration du SDA de Clumanc	8 750	50	3 472	19.84	5 278	30.16
Elaboration du SDA de Blieux	6 000	50	2 381	19.84	3 619	30.16
Elaboration du SDA d'Oraison	51 500	50	20 600	20	30 900	30
TOTAL	86 250		34 453		51 797	

❖ **Objectifs de l'action :**

- Disposer d'un diagnostic des réseaux de collecte ;
- Etablir les actions prioritaires pour améliorer les systèmes d'assainissement et la qualité de l'eau du territoire

❖ **Partenaires :**

CD 04 (SATESE)

❖ **Indicateur(s) :**

- Réalisation des SDA
- Résultats de l'étude sur la qualité de l'eau

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

QUA 1-3 « Réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Beynes »

QUA 1-4 « Raccordement des réseaux de Chateauredon à Mézel »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

Améliorer la qualité de l'eau

- Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux

QUA 1-2

Réhabilitation de la STEP et des réseaux du village de Barrême

Maître d'ouvrage :

Commune de Barrême

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Commune de Barrême

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Barrême date de 2012.

La station d'épuration de Barrême, de type « lit bactérien à faible charge », a été mise en service en 1985.

D'une capacité de 1 100 équivalents habitant, les eaux usées traitées sont rejetées vers l'Asse via un fossé enherbé.

D'après le SATESE :

-La charge hydraulique reçue est largement supérieure à la capacité nominale de la station d'épuration.

-Les eaux parasites perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. Seules 2 analyses sur les 6 réalisées respectent le niveau de rejet. Les ECP diminuent le temps de séjour des effluents dans la station d'épuration. Par conséquent, le traitement ne peut s'avérer efficace.

Suite aux prescriptions du SDA, la commune lance le projet de réhabilitation de la STEP du village de Barrême, afin d'éliminer les eaux claires parasites et d'améliorer la qualité du rejet dans l'Asse.

Il s'agit d'une action déjà inscrite en phase 1 du contrat et dont les travaux devraient démarrer fin 2021.

❖ Contenu technique :

Les travaux pour la réhabilitation de la STEP et des réseaux du village de Barrême comprennent :

- La création d'ouvrage de prétraitement,

- La création d'un poste de refoulement double fonction, permettant l'alimentation du lit bactérien, et l'alimentation des lits plantés de clarification,

- La réhabilitation du lit bactérien,

- La création de 3 lits plantés de roseaux servant à la clarification des eaux, au stockage et au séchage des boues,

- Un poste de refoulement pour l'évacuation des eaux traitées vers le milieu récepteur l'Asse. La nécessité de cet ouvrage sera confirmée en fonction des côtes altimétriques des terrains et la définition du point de rejet.

La STEP aura une capacité de 600 Equivalent-Habitant. L'enjeu des travaux est de supprimer 60% des eaux claires parasites de temps sec.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Recrutement de la maîtrise d'œuvre *	Commune de Barrême	55 883			
Réhabilitation de la STEP		243 000	x		
Réhabilitation des réseaux		125 000	x		
TOTAL		423 883			

*Action réalisée en 2021

❖ Plan de financement (hors contrat de rivière) – déjà acté :

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Départemental		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Recrutement de la maîtrise d'œuvre			16 765	30	39 118	70
Réhabilitation de la STEP			72 900	30	170 100	70
Réhabilitation des réseaux			37 500	30	87 500	70
TOTAL			127 165		296 718	

❖ Objectifs de l'action :

- Eliminer les eaux claires parasites ;
- Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel.

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

/

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

❖ Partenaires :

CD 04 (SATESE)

❖ Indicateur(s) :

- Réalisation des travaux ;
- Conformité et performance de l'équipement ;
- Evolution de la qualité de l'eau du rejet

Améliorer la qualité de l'eau

- Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux

QUA 1-3

Réhabilitation de la station d'épuration du village de Beynes

Maître d'ouvrage :

Provence Alpes
Agglomération (PAA)

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Commune de Beynes

Calendrier :

2023

Objectif(s) :

Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

La commune de Beynes compte une quinzaine d'habitants à l'année raccordés à l'assainissement collectif et au maximum une cinquantaine les jours d'affluence maximale.

Elle possède une station d'épuration de type « Fosse toutes eaux-infiltration ».

Une étude de faisabilité réalisée en 2021 met en évidence que le préfiltre se colmate régulièrement ce qui entraîne un by-pass des effluents seulement décantés au milieu naturel et des coûts d'exploitation importants.

Ainsi, suite à ces précisions, et aux prescriptions qui viendront du Schéma Directeur d'Assainissement prévu en 2022, Provence Alpes Agglomération prévoit la réhabilitation de cette station d'épuration.

Ces travaux permettront d'améliorer le système d'assainissement et la qualité du rejet dans le milieu naturel.

❖ Contenu technique :

Les travaux pour la réhabilitation de la STEP comprennent :

- La vidange et by-pass du préfiltre,
- La fourniture et la pose d'un compteur de basculement,
- Le décapage du filtre compact, l'enlèvement du réseau de distribution et la pose d'un nouveau réseau

D'autres travaux pourront être ajoutés suite aux préconisations du Schéma Directeur d'Assainissement prévu en 2022.

Cette action est inscrite dans le Contrat ZRR de PAA 2021-2023.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Travaux de réhabilitation de la station d'épuration du village de Beynes	Provence Alpes Agglomération (PAA)	40 000		x	
TOTAL		40 000			

❖ **Plan de financement (hors contrat de rivière) :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Départemental*		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Travaux de réhabilitation de la station d'épuration du village de Beynes	20 000	50	8000	20	12000	30
TOTAL						

* Le taux de participation du Conseil Départemental dépend de la clause de revoyure du contrat de solidarité en 2022

❖ **Objectifs de l'action :**

- Améliorer le fonctionnement de la station d'épuration actuelle
- Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel.

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

QUA 1-1 « Réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement des communes du bassin-versant de l'Asse

❖ **Partenaires :**

CD 04 (SATESE)

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

❖ **Indicateur(s) :**

- Réalisation des travaux ;
- Conformité et performance de l'équipement ;
- Evolution de la qualité de l'eau du rejet

Améliorer la qualité de l'eau

- Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux

QUA 1-4

Raccordement du réseau d'assainissement de Châteauredon à celui de Mézel

Maître d'ouvrage :

Provence Alpes

Agglomération (PAA)

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Commune de

Châteauredon et Mézel

Calendrier :

2024

Objectif(s) :

Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

La station d'épuration de Châteauredon (lagunage naturel) est à l'abandon depuis plusieurs années et l'absence de conformité a été avérée en 2019.

La station d'épuration de Mézel, limitrophe de Châteauredon, de type "lagunage naturel", est classée conforme en performance et en équipement. Aussi, les deux derniers bilans pollution ont déterminé que celle-ci fonctionne à mi-charge. L'hypothèse d'un raccordement de Châteauredon sur la station de Mézel est donc envisageable.

Ainsi, Provence Alpes Agglomération souhaite mettre en place le raccordement du réseau d'assainissement de Châteauredon à celui de Mézel.

Ces travaux permettront d'améliorer le système d'assainissement et la qualité des rejets dans le milieu naturel.

❖ Contenu technique :

Les travaux pour ce projet comprennent :

- La création de 1,5 km de réseau
- L'ajout d'un poste de refoulement à Châteauredon
- Le raccordement d'une dizaine de logements en assainissement non collectif
- Le remplacement du poste de refoulement situé au niveau du stade de Mézel

Des précisions pourront être apportées par le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Châteauredon prévu en 2022.

Ce projet est prévu pour l'année 2024, hors période du contrat ZRR de PAA.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Travaux de raccordement du réseau d'assainissement de Châteauredon à celui de Mézel	Provence Alpes Agglomération (PAA)	430 250			x
TOTAL		430 250			

❖ **Plan de financement (hors contrat de rivière) :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Départemental*		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Travaux de raccordement du réseau d'assainissement de Châteauredon à celui de Mézel	215 125	50	86 050	20	129 075	30
TOTAL	215 125	50	86 050	20	129 075	30

* Le Conseil Départemental ne peut s'engager pour des actions prévues au-delà de 2023.

❖ **Objectifs de l'action :**

- Améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement de Châteauredon
- Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel.

❖ **Partenaires :**

CD 04 (SATESE)

❖ **Indicateur(s) :**

- Réalisation des travaux ;
- Conformité et performance de l'équipement ;
- Evolution de la qualité de l'eau du rejet

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

QUA 1-1 « Réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement des communes du bassin-versant de l'Asse »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

Améliorer la qualité de l'eau

- Améliorer la qualité des eaux souterraines des conglomérats du plateau de Valensole

QUA 2-1

Participation au projet REGAIN

Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte Asse
Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse
(aval de Châteauredon)

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Evolution des pratiques agricoles vers des agrosystèmes durables, non polluants

PDM 2022-2027:

/

❖ Contexte et objectifs :

L'état chimique de la masse d'eau souterraine « conglomérats du plateau de Valensole » (FRDG209) est, depuis 2008, en mauvais état. Les nitrates, le total des pesticides ainsi que le 2,6-Dichlorobenzamide, sont responsables du déclassement.

Sur le bassin versant de l'Asse, 4 communes (Valensole, Brunet, Saint-Jurs et Moustiers Sainte Marie) sont classées en zones vulnérables aux nitrates ; soit 13% du bassin versant.

Le plateau de Valensole doit aujourd'hui faire face à de multiples enjeux tels que :

- la pollution des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires ;
- la baisse de la fertilité des sols et leur sensibilité à l'érosion ;
- le dépérissement de la culture du lavandin ;
- la variabilité des prix des produits agricoles ;
- l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) ;
- et les changements climatiques.

Conscientes de ces enjeux multiples et transversaux, quatre institutions :

- la Chambre d'Agriculture 04 ;

- le Parc naturel régional du Verdon ;
- la Société du Canal de Provence (SCP) ;
- et AgroSYS chaire d'entreprises de Montpellier SupAgro,

ont décidé de mener une réflexion commune et un projet de territoire centré sur l'accompagnement des pratiques agricoles vers des agrosystèmes durables. Ce projet se nomme **REGAIN**.

❖ Contenu technique :

Le Syndicat contribuera au projet REGAIN, en intégrant des groupes de travail déjà mis en place et en participant aux réunions organisées par la Chambre d'Agriculture 04, le PNR du Verdon et la SCP. Tout projet, sur le bassin versant de l'Asse, contribuant à l'amélioration de la qualité des conglomérats du plateau de Valensole, sera suivi par le Syndicat.

Cette action est déjà réalisée depuis 2019 dans le cadre de la phase 1 du Contrat de Rivière

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Contribution au projet REGAIN	Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ Objectifs de l'action :

- Evolution des pratiques agricoles vers des agrosystèmes durables ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des conglomérats du plateau de Valensole.

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

/

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

RES 2 Modifier les pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau

❖ Partenaires :

- la Chambre d'Agriculture 04 ;
- le Parc naturel régional du Verdon ;
- la Société du Canal de Provence ;
- AgroSYS chaire d'entreprises de Montpellier SupAgro.

❖ Indicateur(s) :

- Nombre de travaux/actions engagés dans le cadre de REGAIN
- Nombre de réunions

Améliorer la qualité de l'eau

➤ Suivi de la qualité des eaux superficielles

QUA 3-1

Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Coût : 35 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Asse (incluant les 3 Asses)

Estoublaisse

Calendrier :

2024

Objectif(s) :

Evaluer l'impact du programme d'actions du Contrat de Rivière sur la qualité des cours d'eau du bassin

PDM 2022-2027 :

∟

❖ Contexte et objectifs :

Evaluer l'impact du programme d'actions du Contrat de rivière nécessite l'évaluation de l'état écologique et chimique de l'Asse et de ses affluents.

En 2019, pour réaliser un état initial de la qualité des eaux de l'Asse, 4 campagnes d'analyses ont été réalisées pour chaque saison sur un total de 9 stations de mesure.

Plusieurs paramètres ont été relevés :

- Physico-chimiques (oxygène, nutriments, pH, Température, polluants spécifiques)
- Biologiques (macro-invertébrés, diatomées)
- Chimiques (métaux, pesticides, HAP)
- Autres (conductivité, bactériologie)

Les résultats montrent un état chimique BON pour l'ensemble des stations et un état écologique BON pour quasiment toutes les stations.

La présence de composés phosphorés en grande quantité entraîne une altération de l'état écologique des eaux de trois stations, sûrement due à la présence de certaines STEP en amont.

Par ailleurs, trois pesticides ont été trouvés sur l'Asse de Blieux (Phosphate de tributyle, Biphényle et 2,4MCPA) ainsi qu'une contamination bactériologique sur l'Estoublaisse.

L'objectif est de réaliser une étude similaire à la fin du Contrat de Rivière afin de pouvoir comparer les résultats des deux études et analyser l'effet des actions entreprises sur la qualité de l'eau.

❖ Contenu technique :

L'étude se basera sur les mêmes paramètres et les mêmes stations que ceux retenus en 2019 afin de pouvoir comparer les résultats.

Une analyse comparative sera réalisée afin d'évaluer les impacts des actions du Contrat de Rivière sur la qualité des eaux superficielles.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles	Syndicat Mixte Asse Bléone	35 000			x
TOTAL		35 000			

❖ **Plan de financement :**

Etape(s)	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles	17 500	50	10 500	30	7 000	20
TOTAL	17 500		10 500		7 000	

❖ **Objectifs de l'action :**

- Disposer d'un état "final" de la qualité des eaux du bassin en début de Contrat ;
- Evaluer l'impact des actions programmées dans le cadre du Contrat ;

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

/

❖ **Indicateur(s) :**

- Nombre de stations échantillonnées ;
- Evolution des paramètres analysés.

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

QUA 1 « Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux »

❖ **Partenaires :**

- Collectivités
- DDT
- OFB

❖ Volet MIL - Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

N° de la fiche action	Opération	Maître d'ouvrage
MIL 1 - Améliorer la continuité écologique		
MIL 1-1	Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon sur l'Estoublaïsse	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 1-2	Rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil de protection du pont des Chemins de Fer de Provence (CFP) sur l'Asse de Moriez	Conseil Régional
MIL 2 - Favoriser la dynamique alluviale naturelle		
MIL 2-1	Réalisation du schéma directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 2-2	Animation de la concertation pour la définition et le partage de l'Espace de Bon fonctionnement (EBF) de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 2-3	Mise en œuvre du plan de gestion issu du schéma directeur de gestion globale de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 2-4	Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 3 – Restaurer et entretenir la ripisylve		
MIL 3-1	Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des berges	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 4 Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux		
MIL 4-1	Restauration des fonctionnalités hydrologiques et écologiques des adoux de l'Asse	FDAAPPMA 04
MIL 4-2	Réalisation d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 4-3	Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 4-4	Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin-versant de l'Asse et redélimitation des zones à enjeux	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 4-5	Réalisation d'un plan de gestion des zones humides de Barrême	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 4-6	Mise en œuvre et animation du plan de gestion des zones humides de Barrême	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 4-7	Opération de valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 5 - Préserver la biodiversité		
MIL 5-1	Apron du Rhône : animation de l'APPB, création d'un plan d'actions et suivi des populations	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 5-2	Animation du site Natura 2000 de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone

MIL 5-3	Mise en place d'un protocole de suivi et de capture d'Ecrevisses envahissantes	FDAAPPMA 04 / SMAB / AAPPMA
MIL 5-4	Réalisation et mise en œuvre d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin-versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 5-5	Réintroduction d'Ecrevisses à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	FDAAPPMA 04
MIL 5-6	Réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet	Syndicat Mixte Asse Bléone

MIL 6 - Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux

MIL 6-1	Diagnostics et études de danger de certaines digues du bassin-versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 6-2	Accompagnement des communes dans la révision et mise en œuvre du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 6-3	Etude de faisabilité pour l'installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses principaux affluents	Syndicat Mixte Asse Bléone
MIL 6-4	Accompagnement technique des communes et EPCI dans la gestion des ouvrages et biens présentant un caractère d'intérêt général	Syndicat Mixte Asse Bléone

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Améliorer la continuité écologique

MIL 1.1

Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon sur l'Estoublaisse

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 193 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Estoublaisse – affluent de
l'Asse

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Rétablir la continuité
sédimentaire et
écologique

PDM 2022-2027 :

MIA0302 «Supprimer un
ouvrage qui contraint la
continuité écologique
(espèces ou sédiments) »

❖ Contexte et objectifs :

L'arrêté du préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, entré en vigueur le 11 septembre 2013, prévoit que tous les ouvrages transversaux présents sur le cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement, soient gérés, entretenus et/ou équipés pour assurer un transport sédimentaire et biologique suffisant. Cette obligation s'applique à l'issue d'un délai de 5 ans.

Le seuil sur l'Estoublaisse géré par l'ASA des canaux d'Estoublon, est concerné par cette obligation. Ainsi, son effacement a été inscrit en phase 1 du Contrat.

Des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des travaux, en raison du refus d'une propriétaire mais également par les questionnements sur la « capacité réglementaire » de l'ASA à intervenir sur les travaux d'accompagnement (protections de berge et élargissement du lit), ont repoussé le projet.

Le dossier a récemment évolué puisque la propriétaire est finalement d'accord.

Ainsi, l'action est reportée en phase 2.

Par ailleurs, afin de lever les difficultés liées au portage des travaux, il a été décidé que le Syndicat Mixte Asse Bléone porterait l'ensemble de l'opération pour le compte de l'ASA et de la commune d'Estoublon.

❖ Contenu technique :

Une étude d'avant-projet pour l'effacement du seuil a été réalisée en 2018.

Ce projet prévoit :

- L'arasement du seuil,
- L'élargissement du cours d'eau
- Un confortement des berges amont/aval du seuil
- Déplacement de la prise d'eau du canal de l'ASA

Pour ces travaux, une demande de subvention à hauteur de 274 920 € TTC a déjà été approuvée

Suite à une crue de 2019, le seuil a été en partie détruit.

Bien que cet évènement ne change pas le projet initial, le prix des matériaux a augmenté, et de nouvelles obligations réglementaires ont vu le jour (mesures d'accompagnement, ajout d'une surverse pour la dévalaison des poissons, ...).

Ainsi, une demande de subvention complémentaire à hauteur de 193 000 € TTC est envisagée.

La phase PRO est en cours afin de pouvoir réaliser les travaux en septembre 2022.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon (étude, Moe et travaux).	Syndicat Mixte Asse Bléone	193 000	x		
TOTAL					

❖ Plan de financement :

Actions	Agence de l'Eau *		Conseil Régional **		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Demande de financement initial – déjà actée	PM	80	PM	20	0	0
Demande de financement complémentaire	135 100	70	57 900	30	0	0
TOTAL	135 100		57 900		0	

*L'assiette éligible sera ajustée lors de l'instruction

** Possibilité de financement à 100% à vérifier juridiquement

❖ Objectifs de l'action :

Rétablir la continuité sédimentaire et écologique d'un cours d'eau

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

/

❖ Partenaires :

- ASA des canaux d'Estoublon ;
- FDSIC
- Commune d'Estoublon
- AAPPMA ;
- OFB ;
- DDT...

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

MIL 3 : « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

❖ Indicateur(s) :

- Réalisation des travaux pour effacer le seuil

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Améliorer la continuité écologique

MIL 1.2

Rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil de protection du pont des Chemins de Fer de Provence (CFP) sur l'Asse de Moriez

❖ Contexte et objectifs :

L'arrêté du préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, entré en vigueur le 11 septembre 2013, prévoit que tous les ouvrages transversaux présents sur le cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement, soient gérés, entretenus et/ou équipés pour assurer un transport sédimentaire et biologique suffisant. Cette obligation s'applique à l'issue d'un délai de 5 ans.

Le seuil dit « des Chemins de Fer de Provence » situé sur l'Asse de Moriez, sur la commune de Barrême, est concerné par cette obligation. Ainsi, son effacement a été inscrit en phase 1 du Contrat.

Des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de cette action, en raison des études avant-projets non recevables par les services de l'état, ont repoussé le projet.

L'action est reportée en phase 2.

❖ Contenu technique :

Une étude d'avant-projet pour l'effacement du seuil a été réalisée en 2018.

L'opération consiste :

-A étudier les modalités pour restaurer la continuité écologique. Une étude avant-projet a été lancée en 2020 et la phase AVP est actuellement terminée. Celle-ci propose deux scénarios différents pour le confortement des berges en amont du seuil.

Le maître d'ouvrage est en cours de réflexion et d'échanges avec les services de l'Etat pour choisir le scénario le plus adapté.

-A entreprendre les travaux issus du scénario retenu dans l'étude préalable. Il doit s'agir d'une solution d'effacement ou d'aménagement de l'ouvrage, efficace pour répondre aux enjeux de circulation piscicole et sédimentaire, tout en assurant la parfaite stabilité de l'ouvrage d'art situé au-dessus (pont ferroviaire de la ligne des CFP).

La phase travaux est prévue, dans le meilleur des cas, pour 2023.

A ce stade, c'est le scénario le plus onéreux qui a été inscrit à la fiche action. Le budget sera réévalué dès que la solution technique sera arrêtée.

Maître d'ouvrage :

Conseil Régional

Coût : 2.5 millions € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Asse de Moriez

Calendrier :

2023

Objectif(s) :

Rétablir la continuité sédimentaire et écologique

PDM 2022-2027 :

MIA0302 «Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) »

❖ **Programmation :**

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Phase Etude – Choix du scénario le plus pertinent	Conseil Régional	PM	x		
Phase travaux		2.5 millions		x	
TOTAL					

❖ **Plan de financement :**

Etape(s)	Agence de l'Eau *		Conseil Régional – FEDER **		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Effacement du seuil du pont CFP sur l'Asse de Moriez		De 50 à 70		30		De 0 à 20
TOTAL						

* L'agence de l'eau finance à 70% si le scénario retenu est l'effacement total du seuil, tandis que le taux de participation sera de 50% si le scénario retenu consiste à aménager ou à abaisser le seuil.

L'Agence étudiera l'assiette et les postes de dépenses à retenir. En effet, elle ne prendra potentiellement pas en charge toutes les reprises de berges.

** Sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un appel à projet FEDER et que les règles de financement le permettent : potentiellement, le financement total peut être porté à 100% en cas d'effacement (soit 70 % Agence + 30 % FEDER). En cas d'abaissement partiel, le financement total sera plafonné à 80 % (soit 50 % Agence + 30 % FEDER).

❖ **Objectifs de l'action :**

Rétablir la continuité sédimentaire et écologique d'un cours d'eau

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

/

❖ **Partenaires :**

- Syndicat Mixte Asse Bléone ;
- OFB ;
- DDT...

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 3 : « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

❖ **Indicateur(s) :**

- Choix du scénario
- Réalisation des travaux pour effacer le seuil

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Favoriser la dynamique alluviale naturelle

MIL 2.1

Réalisation du schéma directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Disposer d'un diagnostic hydromorphologique permettant de réaliser un plan d'actions

PDM 2022-2027 :

MIA0101 «Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques»

❖ Contexte et objectifs :

Le bassin versant de l'Asse dispose de très peu de données sur son fonctionnement hydrodynamique, actuellement perturbé. Une étude hydromorphologique globale est nécessaire pour déterminer les actions à entreprendre afin de préserver et/ou de redonner au cours d'eau une morphologie qui permette un bon fonctionnement écologique tout en intégrant la prévention des risques et l'amélioration du transit sédimentaire.

L'étude était prévue en phase 1 et a démarré en 2019.

Des levés topographiques terrestres et LIDAR, préalables au diagnostic hydraulique et hydromorphologique de l'Asse, ont été menés au printemps 2019.

Le diagnostic (Phase 1) vise à comprendre la trajectoire géomorphologique des cours d'eau pour proposer des aménagements et des modes de gestion adaptés. De plus, l'étude permet de délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement (Phase 2) et d'élaborer un plan de gestion (Phase 3).

❖ Contenu technique :

Le bureau d'étude HYDRETTUDES a été retenu pour démarrer cette étude en septembre 2019. Des comités de pilotage (COFIL) et réunions locales ont eu lieu en octobre 2019 et septembre 2020.

La phase une « Diagnostic » est terminée et a permis de mettre en évidence :

- Un tressage exceptionnel et remarquable, notamment sur toute la partie aval de l'Asse ainsi qu'une partie sur l'Asse de Blieux.
- Une réduction des apports solides et un début d'incision progressive du cours d'eau, marqué en tête de l'Asse de Blieux et sur les affluents de l'Asse de Clumanc.

Le plan de gestion est en cours de rédaction et devrait être finalisé début 2022.

Ainsi, l'action est reportée en phase 2 du Contrat de Rivière.

La mise en œuvre du programme d'actions ainsi que la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement font l'objet d'autres fiches-actions.

❖ **Programmation :**

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation du schéma directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents	Syndicat Mixte Asse Bléone	200 000	x		
TOTAL		200 000			

❖ **Plan de financement – déjà acté :**

Etape(s)	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Réalisation du schéma directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents	100 000	50	60 000	30	40 000	20
TOTAL	100 000		60 000		40 000	

❖ **Objectifs de l'action :**

Disposer d'un diagnostic hydromorphologique permettant de réaliser un plan d'actions

❖ **Partenaires :**

Membres du Comité de Rivière

❖ **Indicateur(s) :**

- Réalisation de l'étude ;
- Elaboration d'un programme d'actions.

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 2.2 « Animation de la concertation pour la définition et le partage de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) »

MIL 2.3 « Mise en œuvre du programme d'actions issu du Schéma Directeur »

MIL 2.4 « Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation du lit »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 3 : « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Favoriser la dynamique alluviale naturelle

MIL 2.2

Animation de la concertation pour la définition et le partage de l'Espace de Bon fonctionnement (EBF) de l'Asse

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Définir un Espace de Bon Fonctionnement concerté sur l'Asse, pour préserver ses fonctions naturelles en tenant compte des usages

PDM 2022-2027 :

MIA0101 «Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques»

❖ Contexte et objectifs :

Le bassin versant de l'Asse fait l'objet d'une étude hydromorphologique ayant démarré en 2019.

Celle-ci contient :

- La réalisation d'un diagnostic (Phase 1) qui vise à comprendre la trajectoire géomorphologique des cours d'eau pour proposer des aménagements et des modes de gestion adaptés
- La délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement (Phase 2)
- L'élaboration d'un plan de gestion (Phase 3).

La phase diagnostic est terminée et le plan de gestion est en cours de réalisation.

La mise en place de l'EBF contribuera à une meilleure préservation de la ressource en eau, de sa qualité, et de la biodiversité qui y est associée. L'EBF contribue également à une plus grande sécurité des riverains en permettant un meilleur étalement des crues dans le lit.

En revanche, la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement est une étape qui nécessite une large concertation afin que tous les acteurs s'approprient la démarche ainsi que l'espace défini comme « concerté »

❖ Contenu technique :

Ainsi, la co-construction de l'EBF est un long processus qui se déroulera avec tous les acteurs autour de réunions spécifiques.

En effet, le Syndicat Mixte Asse Bléone prévoit l'organisation de commissions thématiques :

- Agriculture
- Milieux
- Elus des communes et EPCI
- Infrastructures
- Forêts et torrent

Suite à ces commissions thématiques, viendront le partage des échanges et la présentation des premiers tracés de périmètres associés à l'EBF en groupes de travail.

Enfin, l'EBF proposé sera partagé et validé, le cas échéant, en COTECH puis COPIL.

Par ailleurs, cet espace défini sera intégré dans les documents d'urbanisme et le Syndicat Mixte Asse Bléone prévoit un travail d'animation auprès des EPCI qui réaliseront leur PLU ou SCOT.

❖ Programmation :

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Animation de la concertation pour définir l'EBF	Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x		
Partage de l'EBF pour la prise en compte dans les documents d'urbanisme		PM		x	x
TOTAL		PM			

❖ Objectifs de l'action :

Définir un Espace de Bon Fonctionnement concerté sur l'Asse, pour préserver ses fonctions naturelles en tenant compte des usages.

Sensibiliser les acteurs à la nécessité de maintenir un espace réservé à la rivière.

Limiter la construction dans les zones à risques ou sensibles sur le plan environnemental.

❖ Partenaires :

Tous les acteurs locaux du territoire

❖ Indicateur(s) :

- Nombre de réunions organisées
- Acceptation des tracés d'EBF par le Comité de Pilotage
- Intégration de l'EBF dans les documents d'urbanismes

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

MIL 2.1 « Réalisation du Schéma Directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents »

MIL 2.3 « Mise en œuvre du programme d'actions issu du Schéma Directeur de l'Asse »

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

MIL 3 : « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Favoriser la dynamique alluviale naturelle

MIL 2.3

Mise en œuvre du plan de gestion issu du schéma directeur de gestion globale de l'Asse

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Coût : 200 000 € HT

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Accompagnement de la dynamique alluviale naturelle de l'Asse

PDM 2022-2027 :

MIA0101 «Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques»

❖ Contexte et objectifs :

Le bassin versant de l'Asse dispose de très peu de données sur son fonctionnement hydrodynamique, actuellement perturbé. Une étude hydromorphologique globale est nécessaire pour déterminer les actions à entreprendre afin de préserver et/ou de redonner au cours d'eau une morphologie qui permette un bon fonctionnement écologique tout en intégrant la prévention des risques et l'amélioration du transit sédimentaire.

L'étude hydromorphologique a démarré en 2019.

Le diagnostic (Phase 1) vise à comprendre la trajectoire géomorphologique des cours d'eau pour proposer des aménagements et des modes de gestion adaptés. De plus, l'étude permet de délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement (Phase 2) et d'élaborer un plan de gestion (Phase 3).

❖ Contenu technique :

Le plan de gestion est en cours de rédaction et devrait être finalisé début 2022.

Il prévoit (entre autres) :

- Un suivi régulier des lits post crues morphogènes (levés topographiques LIDAR et terrestres, campagnes de photos aériennes, traçage de matériaux).
- En fonction des volontés locales et des opportunités, des opérations pour éliminer les perturbateurs morphologiques (en attente de validation par les collectivités concernées). Ces opérations pourront intégrer d'éventuelles acquisitions foncières dans les périmètres nécessaires.
- La réinjection de matériaux dans les zones identifiées comme déficitaires.

Le Syndicat Mixte Asse Bléone envisage de réaliser, en concertation avec les collectivités concernées, ces actions durant la phase 2 du Contrat de Rivière de l'Asse.

La mise en œuvre d'essartements et d'actions liées au traitement de la végétation des lits en vue de remobiliser les sédiments, est traitée dans une autre fiche action « MIL 2.4 Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation du lit ».

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Levés topographiques terrestres et LIDAR + photos aériennes post-crise morphogène, y compris analyse comparative	Syndicat Mixte Asse Bléone	65 000		35 000	30 000
Opérations d'élimination des perturbateurs morphologiques et de transferts-réinjection de matériaux dans les zones à déficit *	Syndicat, collectivités, gestionnaires routiers, ...	135 000	15 000	65 000	55 000
TOTAL		200 000			

* L'engagement de ces opérations reste conditionné aux accords des collectivités concernées (EPCI, Communes, ...). L'assiette éligible sera ajustée en fonction de la description des opérations lors de l'instruction.

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Mise en œuvre du programme d'actions issu du schéma directeur de gestion globale de l'Asse	100 000	50	60 000	30	40 000	20
TOTAL	100 000		60 000		40 000	

❖ **Objectifs de l'action :**

Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'Asse
Accompagner la dynamique alluviale de l'Asse

❖ **Partenaires :**

Membres du Comité de Rivière

❖ **Indicateur(s) :**

- Mise en œuvre des actions
- Volumes de sédiments réinjectés
- Surface acquise par les collectivités

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 2.1 « Réalisation du Schéma Directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents »

MIL 2.2 « Animation de la concertation pour la définition et le partage de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) »

MIL 2.4 « Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation du lit »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 3 : « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Favoriser la dynamique alluviale naturelle

MIL 2.4

Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 200 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Favoriser la remobilisation des sédiments et la dynamique alluviale

PDM 2022-2027 :

MIA0202 «Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau»

❖ Contexte et objectifs :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone a entrepris depuis 2018 l'élaboration d'un diagnostic de l'état de la végétation du lit de l'Asse et de ses affluents afin d'établir un plan d'actions permettant son entretien et sa restauration.

En effet, l'entretien régulier ou ponctuel du lit des cours d'eau permet de favoriser un état dynamique permettant de maintenir et de redonner aux différentes rivières concernées et à leurs milieux connexes, une richesse écologique, piscicole et paysagère tout en assurant, dans le même temps, une amélioration ou une pérennisation de leur fonctionnement hydraulique en vue de sécuriser les biens et les personnes.

Le programme de travaux prévoit donc des travaux de gestion des lits des cours d'eau en vue de remobiliser les sédiments et/ou d'accompagner la dynamique alluviale des cours d'eau du bassin versant de l'Asse, en lien avec l'objectif de restauration de l'espace de bon fonctionnement de l'Asse.

Pour atteindre cet objectif, les travaux inscrits dans le programme d'actions issu du Schéma Directeur de gestion de l'Asse seront également intégrés dans ce programme pluriannuel.

❖ Contenu technique :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone intervient pour le compte de ses EPCI membres, à savoir : la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) et de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Les travaux sont étalés sur une période de 6 ans entre 2021 et 2026 et les zones d'intervention ont été sectorisées et priorisées en fonction des enjeux présents sur le bassin versant.

La majorité des travaux seront réalisés en période automne/hiver.

Il s'agira :

o du traitement des atterrissements végétalisés ou non (iscles) ;

o de la gestion sédimentaire de confluences et des ravins secs

Le programme de travaux sera révisé annuellement, en fonction des évènements hydrologiques.

❖ Programmation :

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits	Syndicat Mixte Asse Bléone	200 000	67 000	67 000	66 000
TOTAL		200 000			

❖ Plan de financement :

Etape(s)	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits	100 000	50	60 000	30	40 000	20
TOTAL	100 000		60 000		40 000	

❖ Objectifs de l'action :

- Favoriser la remobilisation des sédiments ;
- Accompagner la dynamique alluviale de l'Asse ;
- Réduire l'aléa inondation

❖ Partenaires :

/

❖ Indicateur(s) :

- Travaux réalisés
- Linéaire/surface de lit traité

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

MIL 2.1 « Réalisation du Schéma Directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents »

MIL 2.3 « Mise en œuvre du programme d'actions issu du Schéma Directeur de l'Asse »

MIL 3.1 ?

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

MIL 3 : « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver, entretenir, et/ou restaurer les milieux

MIL 3.1

Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des berges

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 180 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Favoriser le
renouvellement de la
ripisylve

PDM 2022-2027 :

MIA0202 «Réaliser une
opération classique de
restauration d'un cours
d'eau»

❖ Contexte et objectifs :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone a entrepris depuis 2018 l'élaboration d'un diagnostic de l'état de la végétation des berges de l'Asse et de ses affluents afin d'établir un plan d'actions permettant son entretien et sa restauration.

En effet, l'entretien régulier ou ponctuel des berges des cours d'eau permet de favoriser un état dynamique permettant de maintenir et de redonner aux différentes rivières concernées et à leurs milieux connexes, une richesse écologique, piscicole et paysagère tout en assurant, dans le même temps, une amélioration ou une pérennisation de leur fonctionnement hydraulique en vue de sécuriser les biens et les personnes.

Le Syndicat Mixte Asse Bléone intervient pour le compte de ses EPCI membres, à savoir : la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) et de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

❖ Contenu technique :

Les travaux sont étalés sur une période de 6 ans entre 2021 et 2026 et les zones d'intervention ont été sectorisées et priorisées en fonction des enjeux présents sur le bassin versant.

La majorité des travaux seront réalisés en période automne/hiver.

Il s'agira de mettre en œuvre:

- Des travaux de gestion de la végétation rivulaire : gestion de l'état sanitaire de la végétation notamment pour prévenir le risque de chute d'arbres pouvant entraîner la déstabilisation de la berge, l'encombrement du lit ou la mise en danger des usagers (abattage des arbres morts ou penchés, coupe sélective, élagage, plantations ...).

- Des travaux de gestion sélective des embâcles (accumulation de bois ou autres détritiques dans le lit des rivières).

- Des travaux de restauration de la ripisylve dans les secteurs où les activités anthropiques auraient dégradées les boisements rivulaires.

Le programme de travaux sera revu annuellement, en fonction des événements hydrologiques.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des berges	Syndicat Mixte Asse Bléone	180 000	60 000	60 000	60 000
TOTAL		180 000			

❖ Plan de financement :

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des berges	54 000	30	0	0	126 000	70
TOTAL	54 000		0		126 000	

Des contreparties, année par année, sont validées par l'Agence de l'eau et inscrites dans le document contractuel.

❖ Objectifs de l'action :

- Favoriser le renouvellement de la ripisylve ;
- Restaurer la ripisylve ;
- Prévenir le risque inondation

❖ Partenaires :

/

❖ Indicateur(s) :

- Travaux réalisés
- Linéaire de berges traitées

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

MIL 2.1 « Réalisation du Schéma Directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents »

MIL 2.3 « Mise en œuvre du programme d'actions issu du Schéma Directeur de l'Asse »

MIL 2.4 « Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits »

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

MIL 3 : « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux

MIL 4-1

Restauration des fonctionnalités hydrologiques et écologiques des adous de l'Asse

Maître d'ouvrage :

FDAAPPMA 04

Coût : 60 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Adous de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Restaurer les adous de l'Asse

PDM 2022-2027 :

MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »

❖ Contexte et objectifs :

Sur l'ensemble du bassin versant de l'Asse, 37 adous ont été répertoriés. L'ensemble de ces milieux a fait l'objet d'un diagnostic et d'un plan de gestion spécifique à la restauration de chaque adous.

Les annexes hydrauliques, de manière générale, jouent un rôle clé dans la bonne qualité physico-chimique des eaux du bassin versant de l'Asse, en apportant de l'eau fraîche et oxygénée. Les adous servent également de zones de refuge et de reproduction privilégiées pour de nombreuses espèces. Ils participent donc à la sauvegarde d'espèces patrimoniales, protégées pour certaines, et font partie intégrante du maillage de la trame verte et bleue qui définit les corridors écologiques.

L'objectif de ces travaux est de restaurer les fonctionnalités hydrologiques et écologiques de ces milieux qui ont été dégradés par les activités anthropiques.

Cette action était déjà inscrite dans la phase 1 du Contrat de Rivière, durant laquelle 3 adous ont bénéficié de travaux de restauration dans la haute vallée de l'Asse.

❖ Contenu technique :

Les travaux de restauration comprennent généralement :

- Le retrait et/ou le remplacement des passages busés par des ponts cadres ou des passerelles afin de restaurer une continuité écologique et/ou rétablir des écoulements satisfaisants ;
- L'amélioration des confluences (aménagement ou décaissements).
- La diversification des écoulements par des petits ouvrages ;
- Le retrait des embâcles obstruants (hors barrages de castor qui seront soumis à une gestion particulière) ;
- L'entretien ou la plantation de ripisylve ;
- La reprise du chenal dans les cas les plus extrêmes (reméandrage, resserrement de la section mouillée, ...).

Des suivis post-travaux sont également réalisés pour vérifier la renaturation, la colonisation par la faune piscicole (suivi frayères), la qualité des habitats (relevés granulométriques), ...

La Fédération de pêche des Alpes de Haute-Provence vise la restauration de 3 à 4 adous durant la période de la phase 2 du Contrat de Rivière.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Restauration des adous de l'Asse	FDAAPPMA 04	60 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL		60 000			

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional*		FDAAPPMA 04	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Restauration des adous de l'Asse	30 000	50			30 000	50
TOTAL	30 000				30 000	

*La Région participe à la mise en œuvre de cette action dans le cadre d'une convention cadre la liant à la FDAAPPMA.

❖ **Objectifs de l'action :**

Restaurer les fonctionnalités hydrologiques et écologiques des adous.

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 1-8 : « Réunion d'informations et d'échanges sur l'entretien des adous »

❖ **Partenaires :**

- Syndicat Mixte Asse Bléone ;
- AAPPMA ;
- Propriétaires et exploitants agricoles ;
- OFB ;
- DDT...

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 1 : « Améliorer la continuité écologique »

MIL 2 : « Restaurer et entretenir la ripisylve »

❖ **Indicateur(s) :**

- Nombre d'adous restaurés ;
- Suivi des frayères ;
- Relevés granulométriques.

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux

MIL 4-2

Réalisation d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Protéger et restaurer les zones humides

PDM 2022-2027 :

MIA0602 « Réaliser une opération de restauration d'une zone humide »

❖ Contexte et objectifs :

L'un des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône Méditerranée est la prise en compte et la préservation des zones humides (prioritaire n°4). Ainsi, le programme de mesures s'est doté d'actions visant à : améliorer la connaissance ; sensibiliser aux rôles et fonctionnalités de ces milieux ; mettre en place des actions conservatoires, de reconquête et de suivi.

Le Syndicat Mixte Asse Bléone, au travers de la phase 1 du Contrat de Rivière, a ainsi lancé depuis 2020, une étude afin de réaliser un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Asse.

Il s'agit, à partir de la carte des zones humides recensées par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) en 2013 (soit 2214Ha), :

- D'approfondir les connaissances existantes sur l'ensemble des zones humides du bassin versant

- De hiérarchiser les zones humides et formaliser un plan de gestion stratégique ;

- De proposer des actions de gestion des zones humides identifiées comme « prioritaires » ;

❖ Contenu technique :

L'étude se déroule en trois phases :

- L'état des lieux (phase 1) afin d'identifier les fonctions, les pressions, la gestion et la valeur socio-économique de chaque zone humide du bassin-versant ;

- La définition des enjeux, la hiérarchisation des zones humides et la formalisation d'un plan de gestion stratégique (phase 2) ;

- La proposition d'actions de gestion des zones humides identifiées comme « prioritaires » (phase 3).

Un COPIL de restitution des premiers résultats a eu lieu en juin 2021. Les deux dernières phases sont en cours et devraient se terminer en début d'année 2022.

Un porter à connaissance des résultats de cette étude est également prévu pour toutes les communes et EPCI du territoire.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	36 000	x		
TOTAL		36 000			

❖ **Plan de financement – déjà acté:**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Réalisation d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse	18 000	50	10 800	30	7 200	20
TOTAL	18 000		10 800		7 200	

❖ **Objectifs de l'action :**

Définir un plan de gestion des zones humides afin de mettre en place des travaux de restauration et d'entretien de ces milieux

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 4-3 : « Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse »

❖ **Partenaires :**

- Collectivités
- Membres du COPIL

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 5 : « Préserver la biodiversité »

❖ **Indicateur(s) :**

- Rapport d'étude
- Fiches de gestion par zone humide prioritaire

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux

MIL 4-3

Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 60 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Protéger et restaurer les zones humides

PDM 2022-2027 :

MIA0602 « Réaliser une opération de restauration d'une zone humide »

❖ Contexte et objectifs :

L'un des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône Méditerranée est la prise en compte et la préservation des zones humides (prioritaire n°4). Ainsi, le programme de mesures s'est doté d'actions visant à : améliorer la connaissance ; sensibiliser aux rôles et fonctionnalités de ces milieux ; mettre en place des actions conservatoires, de reconquête et de suivi.

Le Syndicat Mixte Asse Bléone a ainsi lancé depuis 2020, une étude afin de réaliser un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Asse.

Il s'agit, à partir de la carte des zones humides recensées par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) en 2013 (soit 2214Ha) :

- D'approfondir les connaissances existantes sur l'ensemble des zones humides du bassin versant
- De hiérarchiser les zones humides et formalisation d'un plan de gestion stratégique ;
- De proposer des actions de gestion des zones humides identifiées comme « prioritaires » ;

❖ Contenu technique :

L'étude permet de mettre en évidence la présence de 1850 ha de zones à enjeux fort à très fort et de 1660 ha de zones à priorité d'intervention forte à majeure.

Les principales menaces sont : l'artificialisation, les pratiques agricoles intensives et le développement d'espèces invasives.

Près de 90% de la superficie totale des zones humides sont jugés fortement menacés. Les plaines alluviales de l'Asse sont les plus touchées car elles cumulent bien souvent les trois types de menaces.

Ainsi, différentes actions ont été proposées :

- Mise en place de pratiques agricoles compatibles avec la préservation des zones humides (effacement de certains fossés de drainage, gestion des adous, des bandes enherbées, ...)
- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique et écologique de certains secteurs
- Mise en œuvre de plans de gestion locaux
- Restauration de ripisylves
- Réouverture ponctuelle de milieux
- Maitrise foncière
- Sensibilisation des usagers, etc...

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse.	Syndicat Mixte Asse Bléone	60 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL		60 000			

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau *		Conseil Régional *		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse.	30 000	50	18 000	30	12 000	20
TOTAL	30 000		18 000		12 000	

**Les financements seront conditionnés à l'examen des projets précis présentés lors de la demande de financement. Seules les actions de restauration hydrologique et de maîtrise foncière seront aidées par l'Agence de l'eau tandis que la maîtrise foncière n'est pas éligible par le Conseil Régional.*

❖ **Objectifs de l'action :**

Mettre en place des travaux de restauration et d'entretien des zones humides menacées et prioritaires

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 4-2 : « Réalisation du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse »

❖ **Partenaires :**

- Collectivités
- Associations environnementales
- Propriétaires et exploitants

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 5 : « Préserver la biodiversité »

❖ **Indicateur(s) :**

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de zones humides faisant l'objet d'actions d'entretien ou de restauration

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux

MIL 4-4

Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin-versant de l'Asse et redélimitation des zones à enjeux

❖ Contexte et objectifs :

En 2012, le CEN PACA a effectué l'inventaire des zones humides sur les Alpes-de-Haute-Provence. La cartographie des zones humides a ensuite été diffusée auprès de toutes les collectivités par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Sur le bassin-versant de l'Asse, 2214Ha de zones humides ont été recensées, majoritairement dans l'espace alluviale.

Bien que cette carte permette d'informer les usagers sur la localisation des zones humides, elle n'est, à ce jour, pas adaptée à son intégration dans les documents d'urbanisme.

En effet, la méthodologie utilisée pour réaliser cette carte utilise les critères d'identification de zones humides et pas de délimitation. Ainsi, le contour des zones humides est peu précis et l'échelle à laquelle elle a été réalisée n'est pas compatible avec les documents d'urbanisme qui nécessitent des contours fins, à l'échelle de la parcelle.

Cette problématique a également été soulevée dans le cadre du Plan de Gestion Stratégique des zones humides de l'Asse en cours de finalisation et pourrait être financée dans le cadre d'étude complémentaire au plan de gestion stratégique.

❖ Contenu technique :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone souhaite proposer aux EPCI dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), une mise à jour de cette cartographie des zones humides.

Cette mise à jour visera les secteurs/communes identifiées comme « prioritaires » au regard des incohérences cartographiques, des enjeux biologiques et hydrologiques des zones humides ou de la menace d'artificialisation.

Il s'agira d'externaliser une étude par secteur afin de :

- Redélimiter les zones humides identifiées selon la réglementation en vigueur ;
- Compléter la carte s'il y a des manques
- Réaliser une note de synthèse avec toutes les informations nécessaires à la prise en compte des nouveaux zonages dans l'atlas départemental des zones humides.

Ces nouveaux zonages seront ainsi intégrés dans les documents d'urbanisme en projet (SCOT de PAA et CCAPV).

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 60 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Protéger les zones
humides

PDM 2022-2027 :

MIA0601 « Obtenir la
maîtrise foncière d'une
zone humide »

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin-versant de l'Asse et redélimitation des zones à enjeux	Syndicat Mixte Asse Bléone	60 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL		60 000			

❖ Plan de financement :

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin-versant de l'Asse et redélimitation des zones à enjeux	30 000	50	18 000	30	12 000	20
TOTAL	30 000		18 000		12 000	

❖ Objectifs de l'action :

Protéger les zones humides au regard de la pression d'urbanisation
Améliorer le porter à connaissance des zones humides du bassin-versant de l'Asse

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

MIL 4-2 : « Réalisation du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse »

❖ Partenaires :

- Collectivités
- DDT

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

MIL 5 : « Préserver la biodiversité »

❖ Indicateur(s) :

- Nombre de secteurs étudiés
- Nombre de périmètres de zones humides mis à jour

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux

MIL 4-5

Réalisation d'un plan de gestion des zones humides de Barrême

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Zones humides de
Barrême

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Protéger les zones
humides

PDM 2022-2027 :

MIA0602 « Réaliser une
opération de restauration
d'une zone humide »

❖ Contexte et objectifs :

Le territoire de la commune de Barrême est riche en zones humides (190 hectares) de type bordures de cours d'eau et plaines alluviales.

Une étude a été lancée par le Syndicat pour le compte de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) en 2020 afin de :

- Approfondir les connaissances existantes sur les 7 zones humides alluviales de Barrême ;
- Elaborer les plans locaux de gestion de ces 7 zones humides au regard des enjeux et pressions identifiées ;
- Apporter des éléments techniques (notamment sur la délimitation des zones humides) à la CCAPV qui travaille actuellement sur son PLUi.

Cette étude était déjà inscrite en phase 1 du Contrat de Rivière.

❖ Contenu technique :

Globalement, la démarche est structurée en quatre phases principales :

- Un état des lieux environnemental (inventaires naturalistes), hydrique et socio-économique (phase 1), qui permet de mettre en évidence les différentes fonctions de ces zones humides
- La délimitation fine des zones humides (tranche optionnelle), qui permet l'intégration de ce nouveau zonage dans les documents d'urbanisme à venir de la CCAPV
- Un diagnostic qui comprend l'analyse fonctionnelle, l'identification des enjeux et des menaces (phase 2)
- L'élaboration du plan de gestion (phase 3)

La phase 1, 2 et la délimitation fine des zones humides sont terminées. Un deuxième COPIL a eu lieu en juin 2021 pour exposer les résultats de la phase 1 et 2.

Le plan de gestion est en cours de construction et devrait s'achever début 2022.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation d'un plan de gestion des zones humides de Barrême	Syndicat Mixte Asse Bléone	44 000	x		
TOTAL		44 000			

❖ Plan de financement – déjà acté:

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Réalisation d'un plan de gestion des zones humides de Barrême	26 000	50% de 24 000 et 70% de 20 000	7 200	30% de 24 000	10 800	
TOTAL	26 000		7 200		10 800	

❖ Objectifs de l'action :

Protéger et restaurer les zones humides de Barrême

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

MIL 4-6 : « Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides de Barrême »

❖ Partenaires :

- Commune de Barrême
- CCAPV
- DDT
- Associations environnementales
- Membres du COPIL

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

MIL 5 : « Préserver la biodiversité »

❖ Indicateur(s) :

- Rapports d'étude

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux

MIL 4-6

Mise en œuvre et animation du plan de gestion des zones humides de Barrême

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 30 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Zones humides de
Barrême

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Protéger les zones
humides

PDM 2022-2027 :

MIA0602 « Réaliser une
opération de restauration
d'une zone humide »

❖ Contexte et objectifs :

Le territoire de la commune de Barrême est riche en zones humides (190 hectares) de type bordures de cours d'eau et plaines alluviales.

Une étude a été lancée par le Syndicat pour le compte de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) en 2020 et comprend :

- Un Etat des lieux environnemental (inventaires naturalistes), hydrique et socio-économique (phase 1),
- La Délimitation fine des zones humides (tranche optionnelle)
- Un diagnostic qui comprend l'analyse fonctionnelle, l'identification des enjeux et des menaces (phase 2)
- L'élaboration du plan de gestion (phase 3)

La phase 1, 2 et la délimitation fine des zones humides sont terminées. Un deuxième COPIL a eu lieu en juin 2021 pour exposer les résultats de la phase 1 et 2.

Le plan de gestion est en cours de construction et devrait s'achever début 2022.

❖ Contenu technique :

Ainsi, durant la phase 2 du Contrat de Rivière, le Syndicat Mixte Asse Bléone mettra en œuvre les actions inscrites dans le plan d'actions.

Il s'agira :

- De restaurer des ripisylves,
- De créer des points d'eau/mares connectés en faveur des amphibiens,
- D'entretenir et de restaurer certains adous,
- De mettre en place des mesures d'entretien des roselières par fauche ou pâturage,
- De restaurer des prairies à sanguisorbe en faveur de l'Azuré de la sanguisorbe,
- De réaliser des études et des suivis sur les espèces à enjeux,
- D'améliorer la sensibilisation en installant des panneaux d'informations et en réalisant un guide de bonnes pratiques sur les zones humides

Le syndicat animera également le plan d'actions en rencontrant les acteurs et en organisant des sorties tous publics et des formations à destination des usagers.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Mise en œuvre et animation du plan de gestion des zones humides de Barrême	Syndicat Mixte Asse Bléone	30 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL		30 000			

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau *		Conseil Régional *		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Mise en œuvre et animation du plan de gestion des zones humides de Barrême	15 000	50	9 000	30	6 000	20
TOTAL	15 000		9 000		6 000	

**Les financements de l'agence de l'eau seront conditionnés à l'examen des projets précis présentés lors de la demande de financement. Seules les actions de restauration hydrologique et de maîtrise foncière seront aidées par l'Agence de l'eau tandis que la maîtrise foncière n'est pas éligible au Conseil Régional.*

❖ **Objectifs de l'action :**

Protéger et restaurer les zones humides de Barrême

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 4-5 : « Réalisation d'un plan de gestion des zones humides de Barrême »

❖ **Partenaires :**

- Commune de Barrême
- CCAPV
- DDT
- Associations environnementales
- Membres du COPIL

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 5 : « Préserver la biodiversité »

❖ **Indicateur(s) :**

- Linéaire/surface de milieu restauré
- Etat d'avancement de chacune des actions

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux

MIL 4-7

Opération de valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : A définir

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin-versant de l'Asse

Calendrier :

A définir

Objectif(s) :

Valorisation socio-
économique

PDM 2022-2027 :

-

❖ Contexte et objectifs :

Le Contrat de Rivière de l'Asse prévoit de nombreuses actions de restauration de milieu naturel.

Il peut s'agir de restauration hydro-morphologique, de restauration de la continuité écologique, des zones humides, d'adous, etc...

Ces actions pourraient s'accompagner d'aménagements de valorisation socio-économique permettant de répondre à un objectif d'usage récréatif, paysager ou patrimonial.

L'Agence de l'eau propose une aide limitée à 2% du montant de l'engagement global du contrat afin d'accompagner le maître d'ouvrage.

❖ Contenu technique :

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Opération de valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques	Syndicat Mixte Asse Bléone	A définir	x	x	x
TOTAL					

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Opération de valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques		30				70
TOTAL						

❖ **Objectifs de l'action :**

Valorisation socio-économique d'une action de restauration du milieu aquatique

❖ **Partenaires :**

- Communes et EPCI
- DDT
- Associations environnementales
- Membres du Comité de Rivière

❖ **Indicateur(s) :**

- Linéaire/surface de milieu restauré
- Aménagements de valorisation réalisés

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 4-3 : « Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse »

MIL 2-3 : « Mise en œuvre du plan de gestion issu du schéma directeur de gestion globale de l'Asse »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 2 : « Favoriser la dynamique alluviale naturelle »

MIL 5 : « Préserver la biodiversité »

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver la biodiversité

Maîtres d'ouvrage :

MIL 5.1

Apron du Rhône : animation de l'APPB, création d'un plan d'actions et suivi des populations

Syndicat Mixte Asse Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Basse vallée de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Préservation de l'Apron du Rhône

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

L'Apron du Rhône (*Zingel asper*) est une espèce protégée rare, d'un grand intérêt patrimonial et endémique du bassin du Rhône. Cette espèce est présente sur l'Asse mais son aire de répartition et sa densité sont mal connues. Un arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a été pris en faveur de cette espèce. Il permet de protéger l'habitat de l'Apron, du pont de Bras d'Asse à la confluence avec la Durance.

Cependant, cet APPB date de 1987 et n'a jamais été animé.

Ainsi, le Syndicat Mixte Asse Bléone s'est porté volontaire pour proposer la création d'un comité de gestion qui permettrait de mener certaines actions en faveur de cette espèce, en concertation avec tous les acteurs concernés.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre :

- du Plan National d'Actions porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes
- et du DOCOB du site Natura 2000 de l'Asse porté par le Syndicat Mixte Asse Bléone.

❖ Contenu technique :

Des réunions annuelles avec les membres du comité de gestion sont prévues pour centraliser les connaissances, recueillir les avis afin de coordonner les actions et à terme de mener une gestion concertée en faveur de cette espèce.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte Asse Bléone souhaite réaliser un plan de gestion afin de recenser toutes les actions en faveur de l'Apron du Rhône et permettre de faire vivre l'APPB de l'Asse.

Enfin, des individus ayant été observés à l'extérieur du périmètre de l'APPB, le Syndicat, avec l'aide de l'OFB, met en place des prospections annuelles à raison d'une soirée par an, sur plusieurs tronçons de l'Asse, afin d'estimer la répartition et les effectifs de cette espèce.

Une recherche d'ADN environnemental est également en cours afin d'atteindre cet objectif.

Le syndicat travaille en étroite collaboration avec le CEN Rhône-Alpes, l'OFB et la FDAAPPMA pour la mise en place de ces actions.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réunion en comité de gestion de l'APPB de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone / OFB / DDT	PM	x	x	x
Réalisation d'un plan d'actions en faveur de l'Apron du Rhône			x	x	
Suivi des populations d'Apron du Rhône			x	x	x
TOTAL		PM			

❖ Objectifs de l'action :

Protéger l'Apron du Rhône dans la vallée de l'Asse
Animer l'APPB de l'Asse

❖ Partenaires :

- AAPPMA,
- FDAAPPMA,
- OFB ,
- DDT,
- CEN Rhône-Alpes
- Tous les membres du comité de gestion

❖ Indicateur(s) :

- Nombre de réunions
- Plan d'actions
- Résultats des suivis de prospections

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

MIL 5.6 « Réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet »

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

GES « Gouvernance, communication et sensibilisation »

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver la biodiversité

Maîtres d'ouvrage :

MIL 5.2

Animation du site Natura 2000 de l'Asse

**Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin-versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Concilier les enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Le site Natura 2000 de l'Asse s'étend sur vingt-et-une communes le long de la rivière de l'Asse.

Animé depuis 2013 par le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA), le site est actuellement animé par le Syndicat Mixte Asse Bléone depuis 2020.

L'objectif de ce dispositif est de concilier les enjeux environnementaux et les enjeux socio-économiques du territoire afin de protéger une riche biodiversité menacée par les activités anthropiques.

Le site est principalement composé des cours d'eau et milieux aquatiques dont la majorité est d'intérêt communautaire.

Ces espaces abritent des espèces à fort enjeux que sont :

- L'Azuré de la sanguisorbe,
- L'Apron du Rhône,
- Le Petit rhinolophe
- L'Ecrevisse à pattes blanches
- L'Agרון de Mercure,
- ...

Le syndicat Mixte Asse Bléone met en œuvre le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de l'Asse pour protéger la biodiversité.

❖ Contenu technique :

L'animation du site Natura 2000 consiste à :

-La mise en place d'actions en faveur de la biodiversité (restaurer et entretenir des milieux, favoriser les pratiques responsables, ...)

Il s'agit de la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ou de Contrats Natura 2000.

-L'assistance des porteurs de projets pour la réalisation d'évaluations d'incidences.

Il s'agit de prendre en compte les enjeux dans les projets d'aménagements.

-La réalisation de suivis scientifiques et inventaires naturalistes

-Le développement de la communication et la sensibilisation (création d'outils, évènements, ...)

L'animation du site Natura 2000 est financée par l'Etat et l'Europe (FEADER) dans le cadre d'une convention d'animation.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Mise en œuvre d'actions en faveur des espèces à enjeux	Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x	x	x
Conseils aux porteurs de projets pour la réalisation d'évaluations d'incidences			x	x	x
Suivis scientifiques et inventaires naturalistes			x	x	x
Communication et sensibilisation			x	x	x
TOTAL		PM			

❖ **Objectifs de l'action :**

Concilier les enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire
Protéger la biodiversité du site Natura 2000 de l'Asse

❖ **Partenaires :**

Tous les membres du Comité de Pilotage

❖ **Indicateur(s) :**

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de suivis réalisés
- Nombre d'évaluation d'incidences traitées
- Nombre d'outils de communication créés ou d'évènements organisés.

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 5.1 « Apron du Rhône : animation de l'APPB, création d'un plan de gestion et suivi des populations »

MIL 5.3 « Mise en place d'un protocole de suivi et de capture d'écrevisses envahissantes »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 4 « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver la biodiversité

Maîtres d'ouvrage :

MIL 5.3

Mise en place d'un protocole de suivi et de capture d'Ecrevisses envahissantes

FDAAPPMA 04

Syndicat Mixte Asse
Bléone

AAPPMA « La Gaule
Oraisonnaise »

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Basse vallée de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Préservation de
l'Ecrevisse à pattes
blanches

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est une espèce protégée à enjeu fort sur le territoire de l'Asse.

Cependant, une population d'Ecrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*, espèce invasive) a été découverte et menace fortement les populations d'écrevisses locales.

La population de *Pacifastacus leniusculus* semble provenir de l'adous de Brunet. Cet adous étant également colonisé par l'Ecrevisse à pattes blanches, il paraît nécessaire d'intervenir rapidement pour limiter sa propagation et protéger l'espèce locale.

Ainsi, depuis 2020, la Fédération de pêche du 04, avec l'aide du Syndicat Mixte Asse Bléone (dans le cadre de Natura 2000) ainsi que l'AAPPMA « La Gaule Oraisonnaise », entreprennent des prospections et captures régulières dont les objectifs sont de :

- Faire un état des lieux quantitatif et qualitatif de la population d'Ecrevisse signal (composition, répartition, effectif...) sur le territoire de l'Asse,

- Connaître la dynamique et le cycle de vie des populations dans le contexte particulier des adous,

- Limiter et anticiper la colonisation de l'espèce envahissante

❖ Contenu technique :

Dans un souci de préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches des adous de l'Asse, il est nécessaire de

- Suivre la colonisation et connaître la répartition des écrevisses invasives dans le bassin versant de l'Asse
- Mettre en place un protocole de capture afin de limiter la propagation

Ainsi, les maîtres d'ouvrages prévoient :

-La réalisation de captures durant la période la plus propice et qui semble la plus efficace pour limiter le développement de l'espèce, à savoir : en hiver lorsque les femelles grainées/larvées commencent à sortir (à raison de 2 soirées par an) ;

-L'organisation de prospections nocturnes en période de basses eaux afin de suivre et connaître la limite de répartition amont de l'espèce invasive sur l'Asse (à raison de 2 soirées par an).

Des réflexions sont également en cours sur d'autres techniques de contrôle d'espèces invasives.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Sessions de captures visant à limiter la reproduction de l'espèce invasive	FDAAPPMA 04 Syndicat Mixte Asse Bléone AAPPMA « La Gaule Oraisonnaise »	PM	x	x	x
Prospections nocturnes visant à suivre et connaître la limite de répartition de l'espèce sur l'Asse		PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ Objectifs de l'action :

Limiter la propagation d'une espèce invasive
Préserver les populations d'Ecrevisses à pattes blanches

❖ Partenaires :

- Saules et eaux
- OFB ;
- DDT...

❖ Indicateur(s) :

- Nombre d'individus capturés
- Linéaire de cours d'eau colonisé par l'Ecrevisse signal

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

MIL 4.10 « Réalisation d'un programme de gestion pour lutter contre les espèces invasives »

MIL 4.11 « Réintroduction d'Ecrevisses à pattes blanches »

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver la biodiversité

MIL 5-4

Réalisation et mise en œuvre d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin-versant de l'Asse

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 18 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin-versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Préservation de la
biodiversité locale

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont reconnues comme une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le syndicat dispose de nombreuses données issues d'inventaires effectués par des partenaires, des bureaux d'études ou par le Syndicat lui-même dans le cadre de Natura 2000 et de la réalisation d'un programme d'entretien de la ripisylve.

Sauf le Robinier faux-acacia, les espèces végétales présentes que sont l'Ailanthé glanduleux, le Buddléia de David, le Pyracantha, la Canne de Provence, sont présentes qu'en faible densité, par foyer dans la basse vallée de l'Asse et semblent encore pouvoir être « contrôlés ».

Par ailleurs, concernant les espèces animales : les présences du Gobie à taches noires et de l'Ecrevisse de Louisiane ont été constatées dans le lac de Brunet.

Tandis qu'une population d'Ecrevisses signal découverte en 2020 semble remonter l'Asse et menace fortement les populations d'écrevisses locales. Il s'agit de l'espèce à enjeu prioritaire du bassin-versant.

❖ Contenu technique :

La réalisation d'un plan d'actions est indispensable pour gérer efficacement les populations d'EEE.

Le syndicat souhaite réaliser et mettre en œuvre une stratégie qui permettra de définir la pertinence d'engager des mesures de gestion sur les espèces exotiques envahissantes émergentes et/ou majeures présentes sur le territoire, de définir une hiérarchisation des priorités d'actions, et d'élaborer un plan de gestion conforme à la stratégie de bassin.

Ainsi, le syndicat propose de :

-réaliser, en interne, le diagnostic global, la hiérarchisation des enjeux et les orientations d'actions.

-Externaliser la réalisation de la stratégie d'intervention pour les espèces/taxons apparaissant comme prioritaires et qui méritent des compétences plus fines telle que la faune astacicole.

-Mettre en œuvre les actions préconisées par cette stratégie. Il pourra s'agir de travaux de traitement de la végétation, d'aménagements, et des actions de communication comme les sorties tous publics et des formations à destination des usagers.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation et mise en œuvre d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin-versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	18 000	18 000	PM	PM
TOTAL		15 000			

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Réalisation et mise en œuvre d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin-versant de l'Asse	9 000	50	5 400	30	3 600	20
TOTAL	9 000		5 400		3 600	

❖ **Objectifs de l'action :**

Acquérir des connaissances sur les EEE du territoire
Mettre en œuvre des actions efficaces sur les espèces prioritaires
Préserver la biodiversité locale

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 5-3 « Mise en place d'un protocole de suivi et de capture d'écrevisses envahissantes de l'Asse »

❖ **Partenaires :**

- FDAAPPMA
- CBNA
- Collectivités
- Associations environnementales

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

MIL 4 : « Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux »

❖ **Indicateur(s) :**

- Stratégie réalisée
- Etat d'avancement des actions

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver la biodiversité

Maîtres d'ouvrage :

MIL 5-5

FDAAPPMA 04

Coût : 15 000 € HT

Territoire(s) concerné(s) :

Basse vallée de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Préservation de l'Ecrevisse à pattes blanches

PDM 2022-2027 :

/

Réintroduction d'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

❖ Contexte et objectifs :

L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est une espèce protégée à enjeu fort sur le territoire de l'Asse.

Cependant, une population d'Ecrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*, espèce invasive) a été découverte et menace fortement les populations d'écrevisse locales.

A ce jour, la population d'écrevisse invasive est présente seulement dans la basse vallée de l'Asse dont la limite amont est St Julien d'Asse. Tandis que les populations d'Ecrevisse à pattes blanches semblent avoir disparu de la haute vallée de l'Asse et cantonnées aux adous de la basse vallée.

Ainsi, la Fédération de pêche des Alpes de Haute Provence souhaite mettre en œuvre un programme de réintroduction d'*Austropotamobius pallipes* dont la population source serait issue des adous de la basse vallée et que le milieu récepteur correspondrait aux adous de la haute vallée de l'Asse.

❖ Contenu technique :

Bien que les habitats sources et récepteurs semblent identiques, une étude de faisabilité est nécessaire pour maximiser les chances d'installation et de reproduction des écrevisse à pattes blanches transloquées dans leur nouveau milieu.

Cette étude doit comprendre :

- Un diagnostic des populations d'écrevisse à pattes blanches et une analyse de leur capacité à subir un prélèvement (prospections, estimation de densité par CMR et du statut sanitaire)
- Une analyse comparative de la qualité des sites donneurs et récepteurs
- Une analyse physico-chimique, des invertébrés et multirésidus sur sédiments du/des site(s) receveur(s)

Auront lieu ensuite l'opération de réintroduction et les suivis associés.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Etude de faisabilité et opération de réintroduction d'écrevisses à pattes blanches	FDAAPPMA 04	15 000		x	
Suivi de l'opération		PM		x	x
TOTAL		15 000			

❖ **Plan de financement :**

Action	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Etude de faisabilité et opération de réintroduction d'écrevisses à pattes blanches	4 500	30	0	0	10 500	70
TOTAL	4 500				10 500	

❖ **Objectifs de l'action :**

Préserver les populations d'Ecrevisses à pattes blanches de la vallée de l'Asse

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 4.10 « Réalisation d'un programme de gestion pour lutter contre les espèces invasives »

❖ **Partenaires :**

- Saules et eaux
- Syndicat Mixte Asse Bléone
- AAPPMAs
- OFB ;
- DDT...

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

❖ **Indicateur(s) :**

- Rapport de l'étude de faisabilité
- Nombre de sites faisant l'objet d'une réintroduction d'écrevisses
- Linéaire de cours d'eau colonisé par l'Ecrevisse à pattes blanches

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

➤ Préserver la biodiversité

Maîtres d'ouvrage :

MIL 5.6

Syndicat Mixte Asse Bléone (pour le compte du Département des AHP)

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin-versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2023

Objectif(s) :

Protection de l'Apron du Rhône

PDM 2022-2027 :

/

Réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet

❖ Contexte et objectifs :

L'Apron du Rhône (*Zingel asper*) est une espèce protégée rare, d'un grand intérêt patrimonial et endémique du bassin du Rhône. Cette espèce est présente sur l'Asse et fait l'objet d'un arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Il permet de protéger l'habitat de l'Apron, du pont de Bras d'Asse à la confluence avec la Durance.

Toutefois, l'Apron du Rhône est menacé par le Gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*), espèce envahissante présente dans le lac de Brunet. En effet, la digue du lac étant fragilisée, elle pourrait se rompre en cas de crue, entraînant la dissémination du Gobie dans l'Asse et dans la Durance, avec les fortes menaces associées pour l'Apron du Rhône.

Le Conseil départemental propose à l'Etat (dans le cadre d'une mesure compensatoire d'un autre projet) la réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie dans le lac de Brunet. En effet, cette étude viserait à étudier la gestion ou l'éradication de cette espèce en prenant en compte les différents usages (arrosage, pêche, ...) et enjeux.

Dans le cas où cette proposition serait acceptée, le Conseil Départemental transmettrait la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte Asse Bléone.

❖ Contenu technique :

L'étude de faisabilité prévoit :

- La synthèse des données existantes et rencontre avec les acteurs locaux,
- La synthèse des connaissances sur le Gobie à taches noires,
- L'exploitation du LIDAR existant et des levés topographiques pour connaître le volume du plan d'eau,
- L'analyse physico-chimique du plan d'eau,
- L'analyse du fonctionnement hydrique du lac,
- Des pêches d'inventaires piscicoles et astacicoles.

Enfin, l'étude devra définir des solutions techniques chiffrées pour éradiquer ou maîtriser la population de Gobie.

L'objectif étant de disposer de plusieurs solutions chiffrées au stade AVP (à minima 3) pour éradiquer l'espèce ou, le cas échéant, la maîtriser. Les solutions devront prendre en compte les enjeux/usages du site ainsi que les autres espèces invasives présentes.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet	Syndicat Mixte Asse Bléone (pour le compte du Département des AHP)	25 000	x		
TOTAL		25 000			

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Départemental		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet	0	0	25 000	100	0	0
TOTAL	0		25 000		0	

❖ **Objectifs de l'action :**

Eradiquer ou contrôler la population de Gobie à taches noires dans le lac de Brunet
Protéger l'Apron du Rhône

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 5.1 « Apron du Rhône : animation de l'APPB, création d'un plan de gestion et suivi des populations »

❖ **Partenaires :**

- Conseil Départemental
- AAPPMA « La gaule oraisonaise »
- FDAAPPMA 04
- DDT
- OFB

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

❖ **Indicateur(s) :**

Rapport d'étude

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

- Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux

Maîtres d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 225 000 € HT

Territoire(s) concerné(s) :

Senez, Barrême,
Estoublon

Calendrier :

2022-2023

Objectif(s) :

Protection contre les
inondations

PDM 2022-2027 :

/

MIL 6.1

Diagnostics et études de danger de certaines digues du bassin-versant de l'Asse

❖ Contexte et objectifs :

Sur son périmètre d'intervention, le Syndicat Mixte Asse Bléone accompagne la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), Provence Alpes Agglomération (PAA) et Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) dans la mise en œuvre de leur compétence de Prévention des Inondations.

Des stratégies de gestion des ouvrages de protection contre les inondations ont ainsi été proposées à chaque intercommunalité.

Les programmes d'actions issus de ces stratégies prévoient d'améliorer les connaissances du risque associé à divers ouvrages jugés prioritaires, parmi lesquels, sur l'Asse, cinq potentiels systèmes d'endiguement :

- Le village de Senez (CCAPV) avec l'Asse et le ravin de la Bonde
- Le village de Barrême (CCAPV) avec l'Asse et le ravin de St Martin
- Le village d'Estoublon (PAA) avec le remblai routier le long de l'Estoublaisse.

❖ Contenu technique :

Les diagnostics à engager devront permettre aux EPCI de décider, en toute connaissance de cause, de la régularisation ou non des systèmes d'endiguement au titre de la rubrique 3260 du R.214-1 du code de l'environnement.

Le diagnostic consiste à améliorer la connaissance des risques associés aux ouvrages :

- les inondations par surverse (modèle hydraulique),
- les ruptures potentielles (investigations et analyse géotechniques).

Il définira le linéaire des ouvrages à considérer en fonction de la zone protégée à définir, ainsi que le niveau de protection associé. Il comporte également l'étude des confortements à prévoir pour un niveau de protection décennal, ou centennal.

Ensuite, si les EPCI décident d'aller plus loin, des Etudes De Danger (EDD) devront être élaborées. Ces EDD sont une des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale nécessaire à la régularisation des ouvrages en « systèmes d'endiguements ».

Les EDD seront établies conformément à l'arrêté du 30/09/19, avec ou sans travaux, suivant la décision de l'EPCI concerné.

Durée prévisible : 2 ans

❖ Programmation :

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réalisation des diagnostics et des études de danger des digues prioritaires de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone pour le compte de la CCAPV et PAA	225 000	112 500	112 500	
TOTAL		225 000			

❖ Plan de financement :

Etape(s)	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En €HT	En %
Réalisation des diagnostics et des études de danger des digues prioritaires de l'Asse	0	0	0	0	225 000	100
TOTAL	0		0		225 000	

❖ Objectifs de l'action :

Prévention contre les inondations
Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leur compétence de Prévention des Inondations

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

/

❖ Partenaires :

- Collectivités
- DDT

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

❖ Indicateur(s) :

Rapports d'études

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

- Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux

Maîtres d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin-versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Protection contre les
inondations

PDM 2022-2027 :

/

MIL 6.2

Accompagnement des communes dans la révision et mise en œuvre du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

❖ Contexte et objectifs :

L'étude et la gestion d'ouvrages d'endiguement occupent une place importante dans les missions de Prévention contre les Inondations des EPCI. Ceci s'explique par les enjeux, les risques, et les coûts associés à ces ouvrages, mais également par le travail important de régularisation règlementaire à mener suite au transfert de compétence de 2018, et à l'évolution de la réglementation concernant ces ouvrages.

Les intercommunalités s'engagent donc sur la gestion de quelques ouvrages d'endiguements jusqu'à un certain niveau de protection. Pour des crues supérieures à ce niveau, la gestion de la crise revient au maire, qui doit avoir prévu son action dans son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Dans ce contexte, et constatant les besoins de diverses communes du bassin versant, le Syndicat propose d'accompagner les communes volontaires, au côté de l'EPCI concerné le cas échéant, pour la rédaction du volet inondation de leur PCS.

❖ Contenu technique :

L'élaboration d'un PCS étant obligatoire pour les communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), le Syndicat propose d'orienter son accompagnement dans un 1^{er} temps vers les communes disposant d'un tel document.

Pour chaque commune, le Syndicat prépare une synthèse bibliographique et cartographique de la connaissance du risque d'inondation, et prend connaissance du PCS s'il existe.

Il propose ensuite une demi-journée de travail, et de mise en pratique de la gestion de la crise en cas d'inondation. Les échanges sont basés sur un rapport modèle de PCS qui est proposé à la commune. Ce modèle a été conçu en partenariat avec les services de Restauration des Terrains de Montagne.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Accompagnement des communes dans la révision et mise en œuvre du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ Objectifs de l'action :

Prévention contre les inondations
Sensibiliser les mairies à leurs responsabilités en termes de gestion de crise
Rappeler l'intérêt d'organiser des exercices de mise en pratique régulier
Aider les communes à disposer d'un document opérationnel et adapté à leurs moyens

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

/

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

❖ Partenaires :

- Collectivités

❖ Indicateur(s) :

- Nombre de communes rencontrées

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

- Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux

Maîtres d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : 10 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin-versant de l'Asse

Calendrier :

2023

Objectif(s) :

Prévention des
inondations

PDM 2022-2027 :

/

MIL 6.3

Etude de faisabilité pour l'installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses principaux affluents

❖ Contexte et objectifs :

Le bassin versant de l'Asse compte une unique station hydrométrique (instruments permettant de mesurer les débits) située dans la Clue de Chabrières et gérée par EDF. Les données recueillies ne sont pas disponibles en temps réel, et sont difficilement utilisables sur d'autres secteurs du bassin éloignés de la station.

L'amélioration des connaissances sur les débits en crue est une nécessité pour mieux anticiper et prévenir les risques.

❖ Contenu technique :

Une première partie de l'action sera consacrée à l'approfondissement du partenariat existant entre le Syndicat et EDF, afin de tenter de mettre en place une convention de partage de données issues de la station de Chabrières.

Une autre partie de l'action consistera à définir les secteurs pertinents et prioritaires à instrumentaliser, puis à étudier la faisabilité de cette instrumentalisation.

Il est important de préciser à ce stade que l'Asse et ses affluents, sur une grande partie de leur linéaire, présentent une forte mobilité au sein d'un lit assez large, ce qui rend complexe le suivi des débits.

Diverses solutions techniques devront donc être étudiées : type et nombre d'appareils à mettre en place, en précisant le processus de tarage et méthode d'exploitation notamment.

❖ Programmation :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Etude de faisabilité pour l'installation de stations hydrométriques sur l'Asse et les principaux affluents	Syndicat Mixte Asse Bléone pour le compte des EPCI	10 000 €		x	
TOTAL		10 000 €			

❖ Plan de financement :

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Etude de faisabilité pour l'installation de stations hydrométriques sur l'Asse et les principaux affluents	0	0	3 000	30	7 000	70
TOTAL	0		3 000		7 000	

❖ Objectifs de l'action :

Prévention contre les inondations
Acquisition de connaissances sur l'évolution des débits en fonction des crues

❖ Partenaires :

- Collectivités

❖ Indicateur(s) :

- Rapport d'études

❖ Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :

MIL 6.1 « Diagnostics et études de danger de certaines digues de l'Asse »

MIL 6.2 « Accompagnement des communes dans la révision et mise en œuvre du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde »

❖ Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :

/

Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

- Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux

Maîtres d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse
Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin-versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Conseiller les collectivités pour une meilleure gestion des ouvrages et des biens d'intérêt général

PDM 2022-2027 :

/

MIL 6.4

Accompagnement technique des communes et EPCI dans la gestion des ouvrages et biens présentant un caractère d'intérêt général

❖ Contexte et objectifs :

Dans le cadre des missions relevant de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), déléguées ou transférées au Syndicat par les EPCI du bassin versant, ce dernier est amené à accompagner ses membres dans la gestion de leurs ouvrages et biens présentant un caractère d'intérêt général.

Par ailleurs, les communes elles-mêmes sont restées membres du Syndicat au titre d'actions ne relevant pas de la compétence GEMAPI (actions dites hors-GEMAPI).

Selon ses statuts, le Syndicat ne peut intervenir qu'à la demande d'une collectivité membre et seulement pour des actions présentant un intérêt général.

Le Syndicat apporte des conseils aux communes et EPCI dans la gestion des ouvrages de type protections de berges, passages à gué, digues, etc. dans l'objectif de concilier la prévention des inondations et les enjeux de protection de la rivière.

En effet, le Syndicat apporte son expérience en matière d'aménagement dans la limite de la préservation des enjeux environnementaux et de la réglementation en vigueur.

❖ Contenu technique :

Le Syndicat accompagne techniquement les collectivités, notamment dans les situations post-crués afin :

- De réaliser un diagnostic des ouvrages et biens à caractère d'intérêt général

- De proposer des solutions techniques chiffrées pour leur entretien ou remise en état

Le Syndicat ne disposant toutefois pas des mêmes assurances et moyens numériques que les bureaux d'études, il ne peut pas dimensionner d'ouvrages de génie civil ni porter d'études hydrauliques.

- De suivre les démarches administratives et réglementaires

- D'encadrer les éventuels travaux à réaliser

- Pour les opérations d'envergure (études hydrauliques ou dimensionnement d'ouvrages de génie civil), le Syndicat accompagne ses membres pour recruter les prestataires compétents. Il peut également être désigné par les communes et EPCI comme maître d'ouvrage délégué de ces études (conventionnement nécessaire).

Ces missions permettent également d'étudier les possibilités de reculer certains ouvrages ou les redimensionner de façon à les rendre compatibles à l'objectif de restauration de l'espace de bon fonctionnement de la rivière.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Accompagnement technique des communes et EPCI dans la gestion des ouvrages et biens présentant un caractère d'intérêt général	Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ **Objectifs de l'action :**

Prévention contre les risques
Amélioration de la prise en compte des enjeux de protection de la rivière dans les projets d'aménagement

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 6.1 « Diagnostics et études de danger de certaines digues de l'Asse »

❖ **Partenaires :**

- Collectivités
- Services de l'Etat

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

❖ **Indicateur(s) :**

- Nombre de dossiers traités

❖ Volet GES – Gouvernance, communication et sensibilisation

N° de la fiche action	Opération	Maître d'ouvrage
GES 1 - Communiquer et sensibiliser		
GES 1-1	Mise en œuvre et animation de la Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF)	Syndicat Mixte Asse Bléone
GES 1-2	Mise en place de la communication pour le Contrat de Rivière de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone
GES 1-3	Création d'une exposition itinérante propre au bassin-versant de l'Asse et ses enjeux	CPIE 04
GES 1-4	Actions de sensibilisation et de mobilisation sur les économies d'eau	GESPER
GES 1-5	Organisation de la fête de l'Asse	FNE 04
GES 1-6	Animations pour le public scolaire	CPIE 04 et FNE 04
GES 1-7	Organisation de journées techniques à destination des élus	Syndicat Mixte Asse Bléone
GES 1-8	Réunions d'informations et d'échanges sur l'entretien des adous	Syndicat Mixte Asse Bléone
GES 1-9	Proposition d'une formation à destination des agriculteurs sur l'entretien des cours d'eau	Chambre d'agriculture 04
GES 2 Assurer une cohérence entre les différents documents de gestion de la rivière		
GES 2-1	Participation du Syndicat Mixte Asse Bléone à l'élaboration du SAGE Durance	Syndicat Mixte Asse Bléone
GES 3 Assurer l'animation et le pilotage du Contrat de Rivière		
GES 3-1	Maintien du poste de chargé de mission d'animation du Contrat de Rivière de l'Asse et ses affluents	Syndicat Mixte Asse Bléone
GES 3-2	Maintien du poste de technicien de rivière	Syndicat Mixte Asse Bléone
GES 3-3	Elaboration du bilan de fin du Contrat	Syndicat Mixte Asse Bléone

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-1

Mise en œuvre et animation de la Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF)

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

En phase 1 du Contrat de Rivière, était prévue la réalisation d'une Stratégie d'Information, Sensibilisation et de Formation (ISEF).

L'objectif de cette action étant de faire connaître les richesses que constituent l'eau et les milieux aquatiques aux usagers du territoire, leur présenter les problématiques et leviers pour faire évoluer la qualité du milieu, et ainsi tourner le regard de chacun vers cette ressource pour faire évoluer les comportements.

Cette stratégie a été réalisée en interne par le Syndicat et a permis de faire un état des lieux des actions de communication menées sur le territoire du bassin versant de l'Asse, d'identifier les manques et besoins d'interventions du territoire afin de définir un programme d'actions s'intégrant dans la stratégie générale du Contrat et ses modalités de mise en œuvre (coordination, opérateurs, partenariats).

Ainsi, 14 actions portées par 12 maîtres d'ouvrage ont été définies et en partie inscrites en phase 2 du Contrat.

❖ Contenu technique :

Bien que cette stratégie soit mise en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage, il appartient au Syndicat d'assurer son animation, son suivi et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage.

Il a donc été convenu que le Syndicat :

-Organiserait une réunion tous les ans avec tous les partenaires,

-Tiendrait un tableau partagé entre tous les partenaires pour recenser toutes les manifestations et évènements liés à l'environnement,

-Ferait parvenir aux financeurs un tableau bilan par an.

De plus, il participe à la diffusion et à l'utilisation d'outils de communication qui lui sont propres ou issus d'autres structures.

Il anime des sorties tous publics et participe à d'autres évènements dans le cadre de Natura 2000.

Il organise également de nombreuses réunions d'informations pour sensibiliser les élus et différents professionnels aux enjeux du territoire.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Mise en œuvre et animation de la Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF)	Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ **Objectifs de l'action :**

Sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire
 Inciter les particuliers à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

❖ **Indicateur (s) :**

- Bilan annuel et état d'avancement des actions de l'ISEF
- Nombre d'évènements
- Outils de communication utilisés/diffusés

❖ **Partenaires :**

- FNE 04,
- CPIE 04,
- GESPER,
- LPO,
- Musée de la Distillerie de Barrême
- FDAAPPMA et AAPPMA,
- Collectivités, ...

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 1-3 ; GES 1-4 ; GES 1-5 ; GES 1-6 ; GES 1-8

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES : Améliorer la gestion de la ressource en eau

QUA : Améliorer la qualité de l'eau

MIL : Qualité des milieux naturels et gestion des inondations

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-2

Mise en place de la communication pour le Contrat de Rivière de l'Asse

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022

Objectif(s) :

Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Une part des actions de communication est propre au Contrat de Rivière de l'Asse afin d'informer et donner les clefs de compréhension sur l'outil du Contrat de rivière de l'Asse et affluents.

Cette action déjà identifiée en phase 1 prévoyait

- L'édition et la diffusion du dossier définitif du Contrat
- L'édition et la diffusion d'un bulletin de liaison
- La création d'un site internet

Les subventions ont déjà été obtenues.

Bien que le dossier définitif du Contrat ait été édité et diffusé suite à la signature de celui-ci, les autres actions ont été réalisées plus tard.

En effet, le Syndicat Mixte Asse Bléone est né du rapprochement entre le SMDBA et le SMAB le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, les bulletins de liaison sont réalisés chaque année, non spécifiquement sur l'Asse mais à l'échelle du territoire du Syndicat (qui comprend l'Asse, la Bléone, la Blanche, le Rancure, les ravins de Volonne et l'Escale).

Les deux sites internet de ces deux structures ne sont donc plus à jour.

❖ Contenu technique :

Les bulletins de liaison continueront d'être édités tous les ans par le Syndicat Mixte Asse Bléone.

Par ailleurs, un nouveau site internet propre au Syndicat Mixte Asse Bléone est en cours de création et devrait être opérationnel pour 2022.

Il permet d'obtenir toutes les informations à propos du contrat de rivière de l'Asse car un onglet lui est destiné.

De plus, chaque action réalisée y est détaillée, les dates des manifestations sont exposées, et tous les enjeux du territoire y sont abordés.

Par ailleurs, les documents liés au Contrat de Rivière sont également téléchargeables sur ce nouveau site internet <https://asse.bleone.fr>

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Création du site internet	Syndicat Mixte Asse Bléone	12 000	x		
TOTAL		12 000			

❖ **Plan de financement – déjà acté :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Création du site internet	6 000	50	3 600	30	2 400	20
TOTAL	6 000		3 600		2 400	

❖ **Objectifs de l'action :**

- Informer et donner les clefs de compréhension des enjeux du Contrat de rivière Asse et affluents ;
- Communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de rivière

❖ **Partenaires :**

- Tous les partenaires
- Tous les membres du syndicat
- Grand public

❖ **Indicateur (s) :**

- Site internet créé

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 1-1 « Mise en œuvre et animation de la Stratégie d'Information, Sensibilisation et Formation (ISEF) ».

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES : Améliorer la gestion de la ressource en eau

QUA : Améliorer la qualité de l'eau

MIL : Qualité des milieux naturels et gestion des inondations

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-3

Création d'une exposition itinérante propre au bassin-versant de l'Asse et ses enjeux

Maître d'ouvrage :

CPIE 04

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant

Calendrier :

2021-2024

Objectif(s) :

Sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire de l'Asse

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone ne possède actuellement aucun outil de communication pour mettre en valeur le Contrat de Rivière de l'Asse.

Pourtant, le syndicat est présent à de nombreuses manifestations, événements rassemblant tous types de publics.

Ainsi, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Alpes de Haute-Provence (CPIE 04) propose l'élaboration d'une exposition itinérante sur le bassin versant de l'Asse, qui permettrait de sensibiliser le public sur les différents enjeux du territoire et les actions portées par le Syndicat Mixte Asse Bléone dans le cadre du Contrat de Rivière de l'Asse.

Cette action a été identifiée dans la stratégie d'information, de sensibilisation, et de formation (ISEF), élaborée dans le cadre de la phase 2 du Contrat de Rivière de l'Asse.

❖ Contenu technique :

A l'image de l'exposition itinérante du Contrat de Rivière de la Bléone, l'exposition pour l'Asse pourra être composée d'un panneau par thématique :

- Contrat de rivière
- Bassin versant de l'Asse
- Dynamique alluviale et inondations
- Biodiversité
- Ressource en eau
- Adous
- Zones humides
- Entretien des cours d'eau
- ...

Cette exposition pourra être présentée à tous les événements en lien avec le développement durable.

Le CPIE prévoit la sensibilisation autour de cette exposition, sur des événements du territoire deux fois par an durant la phase 2 du contrat de rivière

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Création de l'exposition itinérante	CPIE 04	25 871	25 871		
Animations sur événements + Suivi et évaluation		26 543	26 543	x	x
TOTAL		52 414			

❖ **Plan de financement – déjà acté :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		CPIE 04	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Création et animation de l'exposition itinérante	26 207	50	15 724.2	30	10 482.8	20
TOTAL	26 207		15 724.2		10 482.8	

❖ **Objectifs de l'action :**

Sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire
Inciter les particuliers à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

❖ **Indicateur (s) :**

- Création de l'exposition
- Nombre de présentations de l'exposition sur des événements

❖ **Partenaires :**

- Syndicat Mixte Asse Bléone;
- Collectivités ;
- Associations environnementales
- Musée de la Distillerie de Barrême
- Etc...

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 1-1 « Mise en œuvre et animation de la stratégie d'information, de sensibilisation et de formation »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES : Améliorer la gestion de la ressource en eau

QUA : Améliorer la qualité de l'eau

MIL : Qualité des milieux naturels et gestion des inondations

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-4

Actions de sensibilisation et de mobilisation sur les économies d'eau

Maître d'ouvrage :

GESPER

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant

Calendrier :

2021-2022

Objectif(s) :

Inciter les particuliers à réduire leur consommation d'eau

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Comme d'autres territoires régionaux, le bassin de l'Asse est confronté à un déséquilibre entre la ressource en eau disponible et les prélèvements. Ce déséquilibre est d'autant plus marqué que l'Asse est naturellement déficitaire en eau (cf. SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2016-2021).

Notre expérience, désormais décennale sur le sujet, montre que la réduction des consommations d'eau n'est pas ressentie comme une priorité (eau facilement disponible, prix encore relativement faible, préjugés sur les difficultés de réduction des consommations).

En complément des actions programmées dans ce Contrat pour limiter la consommation en eau (pour l'agriculture et l'alimentation en eau potable), le Syndicat souhaite sensibiliser les acteurs locaux et les particuliers aux économies d'eau, notamment dans un contexte de changements climatiques.

GESPER propose de diffuser sur le territoire du Syndicat ses outils de communication destinés à tous publics et développer un outil de sensibilisation aux enjeux spécifiques de la préciosité de l'eau sur ce territoire.

Cette action était déjà inscrite en phase 1 du contrat et en cours de réalisation.

❖ Contenu technique :

1. Diffusion d'outils de sensibilisation envers les particuliers :

Les collectivités seront mobilisées en tant que relais pour diffuser les outils de communication créés au niveau régional et adaptés pour le Syndicat : campagne d'affichage grand format, facture d'eau pédagogique, présentoirs avec fiches-conseils, pochette range-facture, articles, visuels pages web, kits hydroéconomistes, ...

2. Création et animation d'une maquette interactive :

Une maquette interactive sur la ressource en eau du bassin-versant de l'Asse est en cours de réalisation.

Une campagne sera menée auprès du grand public sur **4 événements** (Fête de l'Asse (**GES 1-5**), marchés, foires, etc.) pour animer cette maquette ainsi que pour diffuser les outils de sensibilisation et les kits de matériel.

Le syndicat sera libre d'utiliser et d'animer la maquette interactive par la suite pour sensibiliser le grand public.

❖ **Programmation :**

Actions*	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Mobilisation des collectivités, adaptation et diffusion outils de communication	Association GESPER	6 000	x		
Conception panneaux interactifs bassin de l'Asse		9 000	x		
Animations sur événements		2 000	x		
TOTAL		17 000			

*ces actions seront en partie réalisées en fin d'année 2021.

❖ **Plan de financement – déjà acté :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		GESPER	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Actions de sensibilisation et de mobilisation sur les économies d'eau	8 500	50	5 100	30	3 400	20
TOTAL	8 500		5 100		3 400	

❖ **Objectifs de l'action :**

Inciter les particuliers à réduire leur consommation d'eau

❖ **Indicateur (s) :**

- Nombre d'animations sur les événements
- Nombre de matériels distribués ;
- Création de la maquette interactive

❖ **Partenaires :**

- Syndicat ;
- Collectivités ;
- DDT04 ;
- Agence de l'Eau ;
- Région PACA ;
- Graine PACA ;
- Maison Régionale de l'Eau ;
- Chambre d'Agriculture 04 ;

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 1-1 « Mise en œuvre et animation de la stratégie d'information, de sensibilisation et de formation »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES : Améliorer la gestion de la ressource en eau

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-5

Organisation de la fête de l'Asse

Maître d'ouvrage :

FNE 04

Coût : 31 800 €

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire de l'Asse

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Il a été identifiée dans la stratégie d'information, de sensibilisation, et de formation (ISEF) élaborée dans le cadre de la phase 1 du Contrat de Rivière de l'Asse, l'organisation d'un évènement tous publics spécifiquement sur les enjeux du territoire de l'Asse.

En effet, à l'image de la fête de la rivière réalisée pour le bassin versant de la Bléone, l'objectif est de sensibiliser tous les types de publics, le temps d'un week-end, sur les différentes thématiques de la gestion du bassin-versant de l'Asse.

❖ Contenu technique :

Ce week-end organisé par FNE 04 mélangera:

- Expositions,
- Ateliers ludiques,
- Conférences,
- Sorties,
- Réunions d'informations,

De plus, une visite dans une exploitation bio, en agro-foresterie pourrait être organisée dans le cadre de cet évènement.

Cette animation pourrait avoir lieu une fois par an, indépendamment de la fête de la Bléone.

Le renouvellement et la fréquence de cet évènement pourront être adaptés en fonction de la réussite de la première édition.

❖ **Programmation :**

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Organisation de la fête de l'Asse	FNE 04	31 800	10 600	10 600	10 600
TOTAL		31 800			

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		FNE 04	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Organisation de la fête de l'Asse	22 260	70	0	0	9 540	30
TOTAL	22 260		0		9 540	

❖ **Objectifs de l'action :**

Sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire

Inciter les particuliers à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

❖ **Partenaires :**

- Syndicat de Rivière Asse Bléone;
- Collectivités ;
- Associations environnementales
- Musée de la Distillerie de Barrême
- Membres du Comité de Rivière

❖ **Indicateur (s) :**

- Organisation de l'évènement
- Nombre de personne touchée
- Diversité des partenaires ?

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 1-1 « Mise en œuvre et animation de la stratégie d'information, de sensibilisation et de formation »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES : Améliorer la gestion de la ressource en eau

QUA : Améliorer la qualité de l'eau

MIL : Qualité des milieux naturels et gestion des inondations

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-6

Animations pour le public scolaire

Maître d'ouvrage :

CPIE 04 et FNE 04

Coût : **30 707 €**

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant

Calendrier :

2021-2024

Objectif(s) :

Sensibiliser le public scolaire sur les enjeux du territoire de l'Asse

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Jusqu'à présent, toutes les animations pour les scolaires étaient réalisées par l'animatrice Natura 2000 sur la thématique biodiversité.

Dans le cadre du Contrat de Rivière, il est proposé d'élargir les thématiques abordées et de varier d'une classe à l'autre et d'une année à l'autre.

Les objectifs étant de :

- Développer une conscience environnementale par l'éducation au développement durable auprès des jeunes en temps scolaire ou de loisir.
- Sensibiliser et éduquer à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité
- Informer et donner des clefs de compréhension des enjeux du Contrat de rivière Asse et affluents
- Communiquer sur les actions mise en œuvre dans le cadre du Contrat de rivière de l'Asse.

Cette action a été identifiée dans la stratégie d'information, de sensibilisation, et de formation (ISEF), et a d'ores et déjà démarrée avec l'intervention du CPIE dans 6 écoles du territoire en 2021.

❖ Contenu technique :

Les associations France Nature Environnement (FNE 04) ainsi que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Alpes de Haute-Provence (CPIE 04) proposent de prendre en charge les animations scolaires pour toutes les écoles primaires du bassin versant de l'Asse une fois par an : Oraison – Bras d'Asse – Mézel – Clumanc - Barrême – Valensole ou St André.

12 interventions d'une journée seront réalisées par an dans 6 écoles du territoire de l'Asse, ce qui équivaut à 2 interventions d'une journée par école.

Il s'agira d'interventions en classe ou en sorties, sous forme de jeux ou ateliers ludiques sur des thématiques variées en fonction des années.

Les jeux créés via Natura 2000 sur la biodiversité pourront être utilisés lors des animations scolaires.

Le CPIE intervient en 2021 et 2023 tandis que la FNE intervient en 2022 et 2024.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions			
			2021	2022	2023	2024
Animations pour le public scolaire réalisées par le CPIE	CPIE 04	15 707	7853.5		7853.5	
Animations pour le public scolaire réalisées par la FNE	FNE 04	15 000		7500		7500
TOTAL		30 707				

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		Maître d'ouvrage	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Animations pour le public scolaire	21 494.9	70	0	0	9 212.1	30
TOTAL	21 494.9		0		9 212.1	

❖ **Objectifs de l'action :**

Sensibiliser le public scolaire sur les enjeux du territoire

Toucher les parents pour les inciter à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

❖ **Partenaires :**

- Syndicat Mixte Asse Bléone;
- Ecoles ;
- Collectivités ;
- Associations environnementales
- Musée de la Distillerie de Barrême
- Etc...

❖ **Indicateur (s) :**

- Nombre d'animations scolaires réalisées

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 1-1 « Mise en œuvre et animation de la stratégie d'information, de sensibilisation et de formation »

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES : Améliorer la gestion de la ressource en eau

QUA : Améliorer la qualité de l'eau

MIL : Qualité des milieux naturels et gestion des inondations

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-7

Organisation de journées techniques à destination des élus

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Sensibiliser les élus sur les enjeux du territoire de l'Asse

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

De nombreuses actions de sensibilisation sont prévues dans le cadre de la Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF) réalisée en phase 1 du Contrat.

Cependant, il apparaît un manque de sensibilisation envers les élus et une demande a été faite auprès du syndicat afin d'organiser des journées techniques à destination des élus de l'Asse.

En effet, à l'image de ce qui est réalisé sur le territoire de la Bléone, des journées techniques sur différentes thématiques du Contrat de Rivière pourront être organisées sur le bassin-versant de l'Asse.

❖ Contenu technique :

Il s'agira d'organiser une fois par an, une demi-journée technique sur des thématiques qui seront proposées aux élus

Il pourra s'agir :

- Du risque inondation
- De l'entretien des cours d'eau
- Des zones humides
- Des adous
- De la biodiversité
- De la continuité écologique
- Des menaces pesant sur le territoire, etc...

Les élus pourront voter le choix de thématique.

Ces demi-journées de formation seront autant que possible effectuées sur le terrain de manière pédagogique.

Il a également été soulevé la possibilité d'inviter les élus de l'Asse aux journées techniques animées par France Nature Environnement (FNE 04) sur le territoire de la Bléone.

❖ **Programmation :**

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Organisation de journées techniques à destination des élus	Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ **Objectifs de l'action :**

Sensibiliser les élus sur les enjeux du territoire
Apporter des outils pour une gestion durable du territoire

❖ **Partenaires :**

- Collectivités
- Membres du Syndicat Mixte Asse Bléone

❖ **Indicateur (s) :**

- Nombre de journées techniques organisées

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

/

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES : Améliorer la gestion de la ressource en eau

QUA : Améliorer la qualité de l'eau

MIL : Qualité des milieux naturels et gestion des inondations

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-8

Réunions d'informations et d'échanges sur l'entretien des adous

Maître d'ouvrage :

FDAAPPMA 04

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Tout le bassin versant

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Sensibiliser les propriétaires et exploitants agricoles à la préservation des adous

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Les adous constituent des réservoirs biologiques indispensables aux espèces aquatiques de l'Asse. Le maintien de leurs qualités biologiques passe par un respect de leur fonctionnement et de leurs habitats. Il est donc indispensable de sensibiliser les riverains et exploitants sur la non-dégradation de ces milieux qui sont bien souvent surexploités ou exploités dans de mauvaises conditions.

Cette démarche permettra de faire connaître les travaux de restauration réalisés par la FDAAPPMA sur les adous de l'Asse, action phare du contrat de rivière, et d'inciter d'autres propriétaires à s'associer à la démarche de restauration.

Cette action était déjà inscrite en phase 1 du contrat et n'a pas pu être mise en œuvre faute d'opportunité, elle est donc reportée en phase 2.

❖ Contenu technique :

Des réunions d'informations et d'échanges destinées aux propriétaires riverains ainsi qu'aux différents usagers seront organisées une fois par an autour d'adous ayant fait l'objet de travaux de restauration.

On veillera à alterner la visite d'adous de la basse et de la haute vallée de l'Asse.

Seront abordés : le rôle et le fonctionnement des adous, les travaux réalisés ainsi que les gains écologiques et services rendus.

Afin d'illustrer et sensibiliser au mieux les riverains sur les bonnes pratiques à adopter pour entretenir les adous, le guide créé par la MRE et le CEN sera distribué.

❖ **Programmation :**

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Réunions d'informations et d'échanges sur l'entretien des adous	FDAAPPMA 04	PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ **Plan de financement :**

L'action est inscrite dans la convention cadre qui lie la FDAAPPMA et l'Agence de l'eau afin de bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50%.

❖ **Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser les propriétaires et les exploitants d'adous à la préservation de ces milieux ;
- Permettre l'émergence de projets de restauration ou d'entretien ;
- Pérenniser et valoriser les actions de restauration déjà réalisées.

❖ **Partenaires :**

- AAPPMA ;
- Syndicat Mixte Asse Bléone ;
- Chambre d'Agriculture 04...

❖ **Indicateur(s) :**

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de personnes volontaires pour engager des opérations par la suite.

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

MIL 4-1 : Restauration des fonctionnalités hydrologiques et écologiques des adous de l'Asse

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

Gouvernance, communication et sensibilisation

➤ Communiquer et sensibiliser

GES 1-9

Proposition d'une formation à destination des agriculteurs sur l'entretien des cours d'eau

Maître d'ouvrage :

Chambre d'Agriculture 04

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Tout le bassin versant

Calendrier :

2023-2024

Objectif(s) :

Former les exploitants agricoles sur leurs droits et leurs devoirs en matière d'entretien des cours d'eau

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

L'Asse et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux. Ainsi, les riverains sont propriétaires du fond de la rivière jusqu'à moitié de son lit. Cependant l'eau est propriété commune.

Selon le Code de l'environnement (article L215-14), le propriétaire riverain est tenu à « un entretien régulier » du cours d'eau. Il doit ainsi veiller à maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, à permettre l'écoulement naturel des eaux et à participer à l'atteinte de son bon état écologique. Il peut notamment y contribuer en enlevant les obstructions de type embâcles. Il assure également l'entretien de la ripisylve.

Le propriétaire dispose également de droits (prélèvements de graviers, d'eau, de bois, de poissons, etc...), encadrés par des réglementations précises souvent mal connues ou mal perçues. La méconnaissance de la population face à leurs droits et devoirs contribue parfois au mauvais entretien (abandon ou sur-entretien) des cours d'eau.

❖ Contenu technique :

La Chambre d'Agriculture 04 se propose d'organiser un cycle de formation à destination des agriculteurs riverains, à l'échelle du bassin versant. Cette formation « pilote » sur le bassin versant de l'Asse pourra par la suite être déployée à l'échelle du département..

Ces réunions seront organisées par la Chambre d'Agriculture 04 et financées par les fonds VIVEA.

Les services de l'Etat, ainsi que les professionnels de la gestion des cours d'eau (syndicats de rivières, professionnels, etc) interviendront afin de répondre aux objectifs pédagogiques de la formation :

- rappeler la définition d'un « cours d'eau » au sens de la Police de l'Eau ;
- exposer les droits et obligations des propriétaires riverains en matière d'entretien des cours d'eau
- Préciser le cadre réglementaire qui s'impose à chaque intervention ;
- illustrer par des études de cas (à éviter, à privilégier, etc...)

❖ **Programmation :**

❖ Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Formations à destination des agriculteurs sur l'entretien des cours d'eau	Chambre d'Agriculture 04	PM		x	x
TOTAL		PM			

❖ **Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser les exploitants agricoles à la préservation de ces milieux ;
- Informer les propriétaires riverains sur leurs droits et leurs devoirs ;

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

/

❖ **Partenaires :**

- DDT
- SMAB, SMAVD
- Professionnels des travaux en cours d'eau

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

❖ **Indicateur(s) :**

- Trame et support de formation – scénario pédagogique- évaluation de la formation
- Nombre de personnes formées à l'issue du cycle

Gouvernance, communication et sensibilisation

- Assurer une cohérence entre les différents documents de gestion de la rivière

GES 2-1

Participation du Syndicat Mixte Asse Bléone à l'élaboration du SAGE Durance

Maîtres d'ouvrage :

Syndicat Mixte Asse Bléone

Coût : PM

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin-versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Assurer une cohérence entre les enjeux du Contrat de Rivière et ceux du SAGE Durance

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

La Durance et ses affluents dessinent un territoire vaste et très diversifié. Les enjeux de gestion des milieux aquatiques y sont multiples et les usages importants. L'évolution du climat aura très probablement des effets sur la disponibilité de la ressource en eau, bousculant les équilibres actuels (...). Ces enjeux ont poussé les acteurs à réfléchir à un projet collectif de gestion de l'eau et de préservation de la ressource à l'échelle du bassin versant.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui fixe les ambitions d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du territoire Rhône Méditerranée, a identifié la nécessité d'élaborer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin de la Durance.

La démarche de SAGE « Durance » est animée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance (SMAVD).

Le périmètre du SAGE intègre la vallée de l'Asse. C'est pourquoi la participation du Syndicat Mixte Asse Bléone à son élaboration est nécessaire.

❖ Contenu technique :

La future Commission Locale de l'Eau (CLE) sera chargée de l'élaboration du SAGE, puis de son suivi et de sa révision.

Elle associera les différents acteurs du territoire dont le Syndicat Mixte Asse Bléone.

Le SAGE est réalisé en 3 phases :

- La phase d'émergence afin de proposer un périmètre et la composition de la CLE. Cette étape est quasiment achevée à ce jour.
- La phase d'élaboration qui a débuté en 2021 et peut durer plusieurs années
- La phase de mise en œuvre et de suivi, lorsque le SAGE aura été approuvé.

Ainsi, le Syndicat prendra part à la démarche en participant aux différentes réunions et aux différents échanges à propos de l'élaboration du SAGE.

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (HT)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Participation du Syndicat Mixte Asse Bléone à l'élaboration du SAGE Durance	Syndicat Mixte Asse Bléone	PM	x	x	x
TOTAL		PM			

❖ **Objectifs de l'action :**

Assurer une cohérence entre les enjeux du Contrat de Rivière et ceux du SAGE Durance

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

/

❖ **Partenaires :**

/

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

RES « Gestion quantitative des ressources en eau »

QUA « Améliorer la qualité de l'eau »

MIL « Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations »

❖ **Indicateur (s) :**

- Nombre d'échanges et réunions suivies

Gouvernance, communication et sensibilisation

- Assurer l'animation et le pilotage du Contrat de Rivière

GES 3-1

Maintien du poste de chargé de mission d'animation du Contrat de Rivière de l'Asse et ses affluents

❖ Contexte et objectifs :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone et anciennement le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse est la structure porteuse du Contrat de Rivière "l'Asse et ses affluents" depuis 2018.

Depuis 2013, le Syndicat a recruté une chargée de mission rivière à plein temps afin notamment de mettre en place un Contrat de rivière sur l'Asse.

Depuis 2020, le poste à plein temps a évolué sur un contrat à temps partiel à 40%.

Cette action consistera donc à assurer et à pérenniser les moyens humains nécessaires au regard des actions engagées par le Syndicat en tant que maître d'ouvrage, mais aussi à suivre ou coordonner en tant que structure animatrice.

❖ Contenu technique :

Ce poste a pour mission :

- d'animer les instances et d'assurer la concertation, la gestion et le suivi du contrat de rivière ;
- de préparer et suivre les actions (études et travaux) sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Asse Bléone (suivis administratifs, techniques et financiers des opérations) ;
- d'assister les maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre la réalisation des actions du Contrat (montage des dossiers, instructions administratives) ;
- de suivre et de mettre à jour le tableau de bord technique et financier du Contrat ;
- de réaliser les bilans annuels, mi-parcours et fin de parcours du Contrat ;
- Valoriser les actions engagées, et renforcer la mobilisation des acteurs

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Coût : 53 500 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Assurer l'animation, le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Rivière

PDM 2022-2027 :

/

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Maintien du poste de chargé de mission d'animation du Contrat de Rivière de l'Asse et ses affluents	Syndicat Mixte Asse Bléone	53 500	17 400	17 600	18 500
TOTAL		53 500			

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Maintien du poste de chargé de mission d'animation du Contrat de Rivière de l'Asse et ses affluents	26 750	50	0	0	26 750	50
TOTAL	26 750		0		26 750	

❖ **Objectifs de l'action :**

- Assurer l'animation, le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Rivière ;
- Assurer la cohérence des actions liées au milieu aquatique du territoire.

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 3-2 « Maintien du poste de technicien de rivière ».

❖ **Partenaires :**

/

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

❖ **Indicateur (s) :**

- Maintien du poste ;
- Bilans d'activités annuels

Gouvernance, communication et sensibilisation

- Assurer l'animation et le pilotage du Contrat de Rivière

GES 3-2

Maintien du poste de technicien de rivière

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Coût : 118 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2022-2024

Objectif(s) :

Assurer l'animation, le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Rivière

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone et anciennement le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse est la structure porteuse du Contrat de Rivière "l'Asse et ses affluents" depuis 2018.

Depuis 2018, le Syndicat a recruté un technicien de rivière à plein temps afin de notamment mettre en œuvre certaines actions du Contrat de Rivière de l'Asse.

Cette action consistera donc à assurer et à pérenniser les moyens humains nécessaires au regard des actions engagées par le Syndicat en tant que maître d'ouvrage, mais aussi à suivre et mettre en œuvre certains travaux.

❖ Contenu technique :

Ce poste a pour mission :

- la mise en œuvre des travaux en rivière ;
- la prise en charge de certaines actions du contrat de rivière
- le suivi, en lien avec le chargé de mission, des travaux relatifs au rétablissement des continuités écologiques ;
- la sensibilisation et la communication auprès des riverains : assurer une présence sur le terrain ;
- répondre aux demandes de travaux des communes en lien avec le chargé de mission

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Missions « Plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve »	Syndicat Mixte Asse Bléone	41 300	13 090	13 965	14 245
Missions « Gestion concertée »		76 700	24 310	25 935	26 455
TOTAL		118 000	37 400	39 900	40 700

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau *		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Missions « Plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve »	12 390	30%	0	0	28 910	70%
Missions « Gestion concertée »	38 350	50%	0	0	38 350	50%
TOTAL	50 740		0		67 260	

*Le taux de participation de l'Agence de l'eau dépend du type de mission rempli par le technicien de rivière

❖ **Objectifs de l'action :**

- Assurer l'animation, le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Rivière ;
- Assurer la cohérence des actions liées au milieu aquatique du territoire.

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

GES 3-1 « Maintien du poste de chargé de mission de l'animation du Contrat de Rivière ».

❖ **Partenaires :**

/

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

/

❖ **Indicateur (s) :**

- Maintien du poste ;
- Bilans d'activités annuels

Gouvernance, communication et sensibilisation

- Assurer l'animation et le pilotage du Contrat de Rivière

GES 3-3

Elaboration du bilan de fin de Contrat de Rivière

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Coût : 15 000 € TTC

Territoire(s) concerné(s) :

Bassin versant de l'Asse

Calendrier :

2024

Objectif(s) :

Disposer d'un bilan des actions menées

PDM 2022-2027 :

/

❖ Contexte et objectifs :

A l'issue des 6 années de programmation du Contrat, un bilan de fin de Contrat sera nécessaire pour apprécier les actions entreprises (analyse quantitative et qualitative).

Il doit également permettre de mettre en avant l'amélioration (ou non) du milieu et d'apprécier la gouvernance exercée.

Ce bilan est aussi une étape importante pour définir, avec les acteurs locaux, quelle sera la suite à donner à la démarche.

❖ Contenu technique :

Le contenu de ce bilan fin de contrat sera le suivant :

- le rappel des éléments ayant conduit à la signature du Contrat (objectifs du Contrat et résultats attendus) ;
- le pilotage et l'animation (points positifs et éventuelles difficultés) : fréquence des réunions, outils de suivi et d'évaluation mis en place ;
- le point sur l'état des milieux (améliorations observées) : état des masses d'eau, écart par rapport aux objectifs (état attendu) ;
- le bilan technique et financier (éventuels facteurs de blocage) : niveau d'avancement des actions inscrites et bilan financier ;
- Justification de la non atteinte des objectifs, motifs de la non réalisation des actions : conditions de milieu, faisabilité technique, surcoûts importants...
- l'évaluation de la perception
- les conclusions : bilan et perspectives (atteinte des objectifs et suites à donner).

Les points 1 à 4 précédemment exposés seront réalisés en interne par le syndicat tandis qu'un prestataire conduira les deux dernières phases (perceptions et conclusions).

❖ **Programmation :**

Actions	Maître d'ouvrage	Coût (TTC)	Planification des actions		
			2022	2023	2024
Elaboration du bilan de fin de Contrat de Rivière	Syndicat Mixte Asse Bléone	15 000			x
TOTAL		15 000			

❖ **Plan de financement :**

Actions	Agence de l'Eau		Conseil Régional		MO	
	En € TTC	En %	En € TTC	En %	En € TTC	En %
Elaboration du bilan de fin de Contrat de Rivière	7 500	50	4 500	30	3 000	20
TOTAL	7 500		4 500		3 000	

❖ **Objectifs de l'action :**

- Disposer d'un bilan des actions menées
- Evaluer leur efficacité au regard des enjeux et objectifs annoncés
- Préparer l'"après Contrat de Rivière"

❖ **Lien avec d'autre(s) action(s) du Contrat :**

/

❖ **Lien avec d'autre(s) objectif(s) du Contrat :**

❖ **Partenaires :**

Membres du Comité de Rivière

/

❖ **Indicateur (s) :**

Réalisation du bilan